



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/GBR/Q/4/Add.2
8 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante-neuvième session

15 septembre – 3 octobre 2008

**RÉPONSES ÉCRITES DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME UNI ET
D'IRLANDE DU NORD À LA LISTE DE QUESTIONS (CRC/C/GBR/Q/4)
ÉTABLIE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À LA SUITE
DE L'EXAMEN DES TROISIÈME ET QUATRIÈME RAPPORTS
PÉRIODIQUES DU ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD (CRC/C/GBR/4)***

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

[Reçu le 3 septembre 2008]

* Conformément aux informations communiquées aux Etats parties concernant le traitement de leurs rapports, le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-7	3
Anguilla	8-29	5
Îles Caïmanes	30-80	10
Îles Falkland	81-120	21
Montserrat	121-135	28
Îles Pitcairn	136-147	31
Bermudes	148-241	33
Île de Man	242-256	52
Annexe		

Introduction

Territoires d'outre-mer

1. Les Territoires d'outre-mer ont chacun leur propre Constitution et leur législation interne. Selon leur degré de développement constitutionnel, ils jouissent d'un degré d'autonomie appréciable dans la gestion de leurs affaires internes. Les droits de l'homme y sont décentralisés. Il relève de la responsabilité des gouvernements des Territoires de s'assurer qu'ils satisfont aux obligations découlant des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui s'appliquent à eux en tant que tels. Toutefois, le Gouvernement du Royaume-Uni attache une grande importance à faire en sorte que les Territoires d'outre-mer respectent les mêmes normes de bases relatives aux droits de l'homme que celles que les Britanniques attendent de la part du Gouvernement britannique, et rappelle régulièrement auxdits Territoires leurs obligations en ce domaine, ainsi que la nécessité de disposer de normes élevées.
2. Le Gouvernement du Royaume-Uni continue de travailler en partenariat avec les gouvernements des Territoires d'outre-mer pour les encourager, le cas échéant, à se doter de politiques et de lois destinées à assurer la protection nécessaire des enfants. L'Agence britannique pour le Développement international (DFID) subventionne un programme de quatre ans destiné à renforcer leur capacité à long terme de protéger les enfants et de contribuer à empêcher les sévices à ces derniers. Les objectifs fondamentaux de ce programme sont les suivants : un engagement plus fort des gouvernements des Territoires d'outre-mer envers un programme renforcé de protection de l'enfance (comprenant la législation et la sensibilisation aux problèmes fondamentaux), le renforcement de la collaboration interministérielle concernant les questions relatives à la protection de l'enfance dans les gouvernements desdits Territoires, un approfondissement de la collaboration régionale et internationale pour ce qui est de ces questions, et une intensification de la participation et de l'attachement des organisations de la société civile à la protection de l'enfance. Dans le cadre de ce programme, a été mis sur pied un Plan national de protection de l'enfance pour chaque Territoire participant, à l'exception d'Anguilla, dont ce plan sera transmis au Gouvernement ultérieurement au cours de cette année.
3. Les informations qui figurent dans le présent document ne couvrent pas l'ensemble des Territoires d'outre-mer auxquels s'applique cette convention, mais constituent la réponse la plus complète qu'il nous a été possible d'apporter dans le temps qui nous était imparti.

Dépendances de la Couronne

4. L'île de Man n'est pas un Territoire d'outre-mer et ne fait pas partie du Royaume-Uni. C'est une «Dépendance» de la Couronne avec un gouvernement interne autonome, qui fait partie des «Îles britanniques». Elle a sa propre assemblée législative (le Tynwald), son propre système administratif, fiscal et juridique et ses propres tribunaux. Elle légifère en ce qui concerne les eaux territoriales qui l'entourent et l'espace aérien au-dessus d'elle. Toute loi votée au Parlement dans les domaines où s'exerce la pleine compétence nationale (à savoir la santé, l'éducation, l'emploi, la criminalité, les droits de l'homme, les eaux territoriales et l'espace aérien, etc.) est soumise à la sanction royale, qui est donnée par la Reine en Conseil des ministres, mais, dans la plupart des cas, ce pouvoir est exercé, par délégation, par le *Lieutenant Governor*.

5. Le Gouvernement du Royaume-Uni est responsable de la défense et des relations internationales de l'île, ce pour quoi le Gouvernement de cette dernière verse une participation financière annuelle au Royaume-Uni. La responsabilité de la bonne gouvernance de l'île revient en dernier lieu à la Couronne, par l'intermédiaire du *Privy Council* sur recommandation des ministres du Gouvernement du Royaume-Uni en leur capacité de *Privy Councillors*, ce qui revient à dire que ce gouvernement exerce en fait les pouvoirs de la Couronne en ce qui concerne l'île.

6. Le Gouvernement du Royaume-Uni exerce également un pouvoir résiduel de légiférer au nom de l'île de Man. Il respecte les droits de l'île à l'autonomie en matière d'affaires intérieures et il serait habituellement contraire à la convention constitutionnelle d'exercer ce pouvoir dans les domaines où elle a compétence. Toutefois, il se réserve ce pouvoir aux fins de la protection de ses propres intérêts nationaux et internationaux et de ceux de l'île.

7. Le Ministère de la justice du Royaume-Uni est la principale courroie de transmission entre l'île de Man et le Gouvernement du Royaume-Uni. Ce ministère agit au nom de l'île et dans son intérêt en liaison avec d'autres ministères dudit gouvernement dans un vaste ensemble de questions, dont la résolution par l'île des problèmes clés internationaux et du Royaume-Uni et réciproquement.

ANGUILLA

Première partie

Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée dans chaque administration investie de pouvoirs délégués et dans les Territoires d'outre-mer.

8. Il existe actuellement une conception d'ensemble informelle de la gestion de la protection de l'enfance à Anguilla. Il n'y a pas de normes établies en bonne et due forme pour les institutions qui orientent les opérations en matière de protection de l'enfance ou les réponses aux questions relatives à cette dernière. Les lois, les règlements, les stratégies d'application, d'éducation, de prévention et d'intervention doivent être admistrées par des mécanismes de coordination et de coopération.

9. Processus et mécanismes existants:

- Comité directeur de la protection de l'enfance;
- Comité d'examen de projets de lois relatifs à la famille;
- Comité directeur des centres de rééducation des mineurs;
- Office d'aide sociale (*Poor Law Board*).

10. Le premier maillon de la chaîne de mise en forme nationale des systèmes de protection de l'enfance semble être le résultat des efforts déployés dans le cadre du Programme de protection de l'enfance pour les Territoires britanniques d'outre-mer par le biais du Comité directeur de la protection de l'enfance, organismes interinstitutions dont les buts initiaux sont la mise au point d'un plan d'action national pour la protection de l'enfance suivi de celle de protocoles relatifs à la protection de l'enfance.

11. Le Comité directeur de la protection de l'enfance est placé sous l'égide du Département du développement social et les membres cooptés comprennent des ONG (ANGLEC), le Département de la probation, le corps judiciaire, le Département de l'éducation, le Service sanitaire (*Health Authority*) d'Anguilla, le Ministère du développement social, le Département de la jeunesse et de la culture, la Police royale d'Anguilla et le Bureau du Procureur général.

12. Le Plan d'action national pour la protection de l'enfance (NAP) est en cours d'exécution. Un atelier réunissant les parties prenantes s'est tenu les 2 et 3 juillet 2008, avec pour objectif d'examiner les priorités pour 2008-2012 répertoriées dans l'avant-projet, d'encourager une discussion franche sur les implications financières, budgétaires et autres en matière de ressources pour une bonne mise en œuvre du NAP d'Anguilla (en tant qu'élément important du programme de développement de ce pays), d'appuyer une collaboration et un programme de créativité interinstitutions pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes d'Anguilla. Mis à part l'élaboration d'un premier projet de NAP, cet atelier a débouché, entre autres, sur la promotion du développement de la jeunesse, la nécessité d'établir un budget favorable à l'enfance et de lui

allouer des ressources, des engagements plus forts envers les services aux enfants et le développement de la jeunesse, et un appui pour faire en sorte que les cadres législatifs et institutionnels nécessaires pour les enfants et leur famille soient pris en compte.

13. Pour ce qui est de l'examen des projets de loi relatives à la famille provenant de la Réforme de la législation concernant la famille de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), un effort commun a été déployé pour la mise en place d'un Comité d'examen de ces projets de loi placé sous l'égide du Bureau du Procureur général et comprenant des membres issus du Département du développement social, du Ministère du développement social, du Département de la probation, du Département de l'éducation et du corps judiciaire. Cela étant, on a constaté, dans le processus d'examen, des insuffisances dues à une pénurie de personnel dans le Bureau du Procureur général associée aux exigences du Ministère du développement social. Une fois que l'examen sera terminé, les projets de lois seront adaptés à la situation d'Anguilla pour apporter des éléments juridiques plus solides en matière de protection de l'enfance.

14. En ce qui concerne le Comité directeur du Centre de réadaptation des mineurs, ses membres proviennent de plusieurs départements – la Police royale d'Anguilla, le Département de probation, le Département du développement social, la Prison de sa Majesté, le Ministère de l'infrastructure, des communications, des services collectifs, du logement, de l'agriculture et de la pêche. Le Département de la probation et le Ministère du développement social ont présidé à cet effort. Cette équipe multidisciplinaire s'est beaucoup réunie pour mettre définitivement au point et passer au crible les aspects législatifs, architecturaux, opérationnels et bientôt ceux qui sont relatifs à la programmation des séjours au Centre de réadaptation des mineurs. Le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant dans tous les aspects susmentionnés a été une priorité.

15. Le Ministère du développement social a passé un contrat avec NCH (ex-*National Children's Homes*) pour que cette ONG supervise les opérations. Son consultant travaille avec le Département de la probation et, par le biais de ce dernier, au développement du Centre de réadaptation des mineurs. L'ensemble du travail du consultant a été examiné au niveau du Département de la probation, du Ministère du développement social et du Comité directeur du Centre de réadaptation des mineurs. Tous les documents établis ont donc fait l'objet d'un ajustement et d'une adaptation aux situations locales.

16. L'Office d'aide sociale est un mécanisme qui relève du Département du développement social. Il a pour mission d'examiner les demandes d'aide sociale. Beaucoup de demandes sont faites, par défaut, au nom d'enfants dépendants et vulnérables, ce que l'Office reconnaît. Des fonds d'aide publique accordés à un enfant constituent un moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer la sécurité du bénéficiaire.

Informers le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les Territoires d'outre-mer.

17. En ce qui concerne les mesures de lutte contre la violence, on note une intensification de la surveillance policière et de la collecte de renseignements. Des équipes spéciales ont été créées pour concentrer leur action sur différents aspects de la criminalité. Le Gouvernement d'Anguilla, en partenariat avec le secteur privé, a organisé un rassemblement national contre la violence en août 2007. Le Département du développement social, en vue de réduire l'incidence de la

violence familiale, organise des séances de conciliation et adresse les intéressés à des spécialistes des familles en crise aux fins d'une prise en charge psychologique intensive.

Informez le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les Territoires d'outre-mer.

18. La nouvelle politique relative à la main d'œuvre et à l'immigration 2008, maintenant largement diffusée, comporte des dispositions concernant les enfants des détenteurs de permis de travail qui ont fréquenté les écoles d'Anguilla pendant sept ans ou plus et ont atteint l'âge de 17 ans pour pouvoir obtenir une autorisation non renouvelable de résidence permanente, partie D, section 3.3.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- - **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- - **Les nouvelles institutions;**
- - **Les politiques mises en œuvre récemment;**
- - **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

19. Le projet de loi de 2008 sur la probation doit entrer en vigueur à la fin de juillet 2008. Cette loi prévoira la manière dont les enfants doivent être traités en ce qui concerne la mise à l'épreuve. Elle les protège contre les peines excessivement sévères et stipule que les ordonnances de probation doivent comporter des programmes de développement et de réadaptation dans le cadre de leur condamnation. La nouvelle loi sur la probation effectue une nette distinction entre le traitement des enfants et celui des adultes.

20. Le Gouvernement d'Anguilla a érigé la mise au point d'un Service de probation en élément fondamental des programmes de protection des mineurs, après avoir détecté une culture de la criminalité chez les jeunes et le recours abusif, dans certains cas, aux peines d'emprisonnement. Le Centre de réadaptation pour mineurs doit ouvrir au cours du dernier trimestre de 2008. Le personnel supérieur a déjà été recruté. Le Centre d'hébergement pour mineurs a été créé afin d'offrir une structure de haut niveau dans un environnement de type familial étroitement surveillé pouvant accueillir jusqu'à sept délinquants d'habitude adolescents âgés de 12 à 17 ans. Il dispensera un régime organisé pour les résidents comprenant des programmes fondés sur des activités conçus à des fins de réadaptation. Les résidents se verront imposés des emplois du temps journaliers promouvant la responsabilité individuelle ainsi qu'une coopération d'équipe. Un projet de manuel de politiques et de procédures a été mis au point pour ce Centre, pour donner un aperçu de la manière dont l'établissement doit être géré.

21. Le Département du développement social s'est récemment lancé dans un projet visant à promouvoir des relations plus étroites et plus positives entre pères et fils. Sur le thème «Bridging

the Gap: A Bonding Experience» («Mieux communiquer: renforcer les liens affectifs»), les pères et leurs fils prennent part à une série de séances éducatives et ludiques destinées à améliorer leurs relations. Ce projet vise à aider les uns et les autres à mieux apprécier leur rôle dans la famille, à les faire participer à des activités qui les aident à renforcer leurs relations, à pousser les pères à reconsidérer leur engagement auprès de leurs enfants et le mode de discipline qu'ils leur appliquent, et à créer un milieu propre à faciliter des relations qui les rapprochent.

22. Le Département du développement social a examiné récemment la loi archaïque sur les hôpitaux et l'aide sociale, qui régit l'aide apportée aux familles et aux enfants pauvres. Des recommandations visant à adapter cette loi aux besoins actuels des familles et des enfants seront présentées au Conseil exécutif.

23. Le Service de la garde des enfants, de ce département, est maintenant doté de la totalité de son personnel. Il a pu aider des parents à bien négocier plusieurs accords sur la garde d'enfants sans l'intervention des tribunaux.

24. La loi sur les services de garde d'enfants a été adoptée en 2005. On est en train de mettre la dernière main au règlement d'application. Le Département du développement social a constitué une équipe multidisciplinaire chargée d'examiner et de mettre au point ce règlement. On prévoit qu'il entrera en vigueur d'ici à la fin de cette année.

25. Le Département de l'éducation a ouvert, le 10 mars 2008, un Service d'aide à l'accès aux carrières (*Career Development Unit*) aux fins ci-après:

- L'information sur les carrières, nécessaire pour envisager, obtenir et conserver un emploi. Cela comporte, entre autres, des renseignements sur les métiers, les compétences, les profils de carrière, les tendances et la situation du marché du travail, les programmes d'éducation et les institutions de formation ainsi que les débouchés;
- Les conseils en gestion de carrière, qui aident les personnes à préciser leurs buts et leurs aspirations, à mieux se comprendre, à prendre des décisions en connaissance de cause, et à gérer leurs reconversions professionnelles, qu'elles soient planifiées ou non;
- L'orientation en vue du placement, pour aider les personnes à clarifier leurs objectifs en matière d'emploi, à bien comprendre les possibilités d'emploi et de formation professionnelle et à en profiter, et à assimiler les compétences nécessaires pour rechercher et conserver un emploi (par exemple, établissement de curriculum vitae, compétences en matière d'entrevue);
- Le placement dans l'emploi, qui comporte le programme d'été d'expérience professionnelle de 6 semaines pour les élèves de l'enseignement secondaire.

26. Les trois principaux objectifs de ce service sont:

(a) De lutter contre les abandons scolaires et d'assurer aux intéressés une base adéquate en fait de connaissances et de compétences;

(b) De favoriser l'établissement de liens adéquats entre l'éducation, la formation et le monde du travail;

(c) De faciliter la réinsertion de groupes marginalisés et de groupes à risque dans l'éducation, la formation et l'emploi, et de permettre aux groupes exclus d'avoir accès aux programmes de formation et aux services du marché du travail.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

27. Les enfants d'Anguilla bénéficient de services de soins dentaires gratuits. Il n'existe aucune statistique sur le montant des fonds alloués à ces services en particulier, mais ils augmentent régulièrement, en générale, en ce qui concerne les services de soins dentaires publics depuis 2006. De même, les services publics de soins de santé primaires comprennent des centres de santé infantile, des centres de consultation prénatale et des services de promotion de la santé à destination des jeunes, mais nous ne disposons pas de données statistiques sur la fraction du budget de soins de santé primaires allouée à ces services. Les fonds alloués aux services de soins de santé primaires ont également augmenté au cours de ces trois dernières années. Le Ministère de la santé, par l'intermédiaire de l'autorité sanitaire (*Health Authority*) d'Anguilla, dispense aux enfants un programme de vaccination gratuite. Dans le tableau ci-dessous figure une répartition des fonds alloués au cours de ces trois dernières années en dollars des Caraïbes orientales.

	2006	2007	2008
Services de soins dentaires	1 170 348	1 358 720	3 560 963
Services de soins de santé primaires	2 513 355	2 922 850	4 071 363

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

28. En ce qui concerne la justice pour mineurs, en vertu du Code pénal et d'autres lois, toute personne âgée de moins de 16 ans est jugée en tant que mineure par le tribunal pour mineurs, sauf si elle est inculpée avec un adulte, auquel cas l'affaire est jugée par un *Magistrate's Court*. Jusqu'à présent, il n'existe pas de données sur l'âge des personnes de 16 à 18 ans et au-delà, car elles comparaissent automatiquement en tant qu'adultes devant le *Magistrate's Court*.

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

29. Nous ne disposons pas de données statistiques sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle.

ÎLES CAÏMANES

Première partie

Indiquer si la Convention relative aux droits de l'enfant a été invoquée ou évoquée directement devant des tribunaux nationaux et, dans l'affirmative, donner des exemples.

30. Dans la décision de la Cour d'appel relative à l'affaire *Grant c J.A.Cumber Primary School et al.* [2001 CILR 78] les auteurs du recours ont fait appel de la décision de la *Grand Court* qui avait confirmé l'exclusion de leur fils de son école tant qu'il arborerait des dreadlocks conformément à ses croyances religieuses en tant que rastafari. La *Grand Court* et la Cour d'appel ont invoqué la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'un certain nombre de conventions internationales. Toutefois, dans les deux cas, il a été souligné que, sauf à ce que ces conventions soient intégrées à la législation interne des îles Caïmanes, soit par le biais d'une loi du Parlement, soit par celui d'une déclaration des droits dans la Constitution écrite, aucune réparation ne pouvait être prévue par les tribunaux pour quelque violation alléguée que ce soit de ces conventions ou de toute autre convention internationale.

31. La Cour d'appel a confirmé la conclusion de la *Grand Court* selon laquelle, nonobstant le fait que la Convention relative aux droits de l'enfant n'a pas été incorporée dans la législation interne des îles Caïmanes, elle pouvait être invoquée indirectement en tant que norme de référence pour évaluer dans quelle mesure est fondée la décision d'exclure cet enfant de son école.

Donner des informations succinctes sur le Plan décennal en faveur de l'enfance adopté en 2007, après la présentation par l'État partie de son rapport au Comité.

32. Ce plan ne concerne pas les îles Caïmanes.

Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée dans chaque administration investie de pouvoirs délégués et dans les territoires d'outre-mer.

33. Dans les îles Caïmanes, les organismes chargés de s'occuper des enfants ou des questions qui les concernent se voient confier des mandats clairs de la part du gouvernement et prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre et coordonner la politique gouvernementale. Ces parties prenantes sont souvent réunies dans divers séminaires et conférences où sont soulevés les problèmes d'actualité pour faire l'objet d'un débat en vue du recensement des défis à relever et des meilleurs moyens pour y parvenir.

34. À titre d'exemple, en février 2008, le Procureur général et le ministère de la santé et des services sociaux ont accueilli la séance d'ouverture du Colloque national sur les enfants et les jeunes auquel étaient invités tous les organismes concernés par le développement de l'enfance, ainsi que le grand public. L'objectif de ce colloque était l'élaboration d'un cadre de politique générale destiné à faciliter l'application de mesures en faveur de l'épanouissement et du développement des enfants et des jeunes.

35. Les obligations déclaratives imposées par les diverses conventions internationales relatives aux droits de l'homme ont joué un rôle important dans la prise de conscience croissante, dans les îles Caïmanes, non seulement des dispositions essentielles des conventions, mais également, de la part des organismes concernés, de la nature des mesures à prendre pour garantir le respect d'ensemble des obligations liées à ces conventions. À cet égard, un certain nombre d'institutions – à la fois des organismes gouvernementaux et des ONG – ont appris à mieux évaluer l'efficacité des mécanismes en place, qu'il s'agisse de lois, de politiques ou de projets, ce qui, ensuite, a permis de pratiquer des réformes dans des domaines où elles étaient nécessaires. Cela peut s'appliquer à la participation des îles Caïmanes à l'établissement du dernier rapport périodique auquel la contribution d'un vaste ensemble d'organismes publics et d'ONG liée au rôle qu'ils jouent dans le traitement des problèmes relatifs à l'enfance a été considérable.

36. Le Comité des droits de l'homme continue de jouer un rôle important dans la promotion des droits de l'homme dans les îles Caïmanes en sensibilisant la population par le biais de débats publics et d'autres campagnes, ainsi qu'en formulant, de temps en temps, des recommandations au gouvernement sur diverses questions liées aux droits de l'homme, y compris concernant les enfants.

Indiquer toute éventuelle évolution de la situation concernant les réserves et déclarations faites par l'État partie eu égard à la Convention, notamment en ce qui concerne les articles 22 et 37 c). Par ailleurs, préciser si l'article 32 est désormais pleinement applicable dans tous les territoires dépendants de l'État partie.

37. En ce qui concerne l'article 32 de la Convention, actuellement, le titre VII du Code pénal (révision de 2007) prévoit les infractions impliquant des enfants. L'article 228 interdit l'emploi d'enfants âgés de moins de 10 ans et impose des restrictions à celui des enfants d'âge scolaire tel que défini par la loi sur l'éducation (c'est-à-dire entre les âges de 4 ans et 9 mois et de 16 ans). Il est interdit, par exemple, d'employer ces enfants pendant les heures de classe les jours où ils sont tenus d'être à l'école. Toutefois, cet article ne s'applique pas aux jeunes qui sont en formation professionnelle dans une école conformément à la définition figurant dans la loi sur l'éducation ou dans un établissement de réadaptation.

38. La législation du travail, dans son état actuel, ne fait pas spécialement mention de l'emploi des enfants.

Faire part au Comité de tous faits nouveaux concernant la ratification par l'État partie du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

39. Bien que ce Protocole facultatif à la Convention ne s'étende pas aux îles Caïmanes, le Département chargé de la rédaction des textes législatifs prépare actuellement une loi

spécifiquement relative à la pornographie mettant en scène des enfants.

Informé le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les territoires d'outre-mer.

40. En vertu de la loi sur les tribunaux correctionnels (violence familiale) (révision de 1998), l'une ou l'autre des deux parties à un mariage peut s'adresser à un juge pour obtenir une ordonnance interdisant au défendeur de recourir à la violence ou d'en brandir la menace contre le requérant ou un enfant de la famille. Le magistrat est habilité à rendre une ordonnance exigeant que le défendeur quitte le domicile conjugal, lui interdise de pénétrer dans le domicile conjugal, ou les deux, dans les cas suivants:

1. Si le défendeur:
 - (a) A usé de violence contre le requérant ou un enfant de la famille,
 - (b) A menacé d'user de violence contre le requérant ou un enfant de la famille et s'est rendu coupable de violence contre quelque autre personne, ou
 - (c) En infraction à l'une quelconque des ordonnances susmentionnées, a menacé d'user de violence contre le requérant ou un enfant de la famille.

2. Si le requérant ou un enfant de la famille est en danger de subir des dommages corporels de la part du défendeur (ou courrait ce danger si ledit requérant ou un enfant de la famille pénétrait dans le domicile conjugal).

41. La loi prévoit également que soient rendues des ordonnances matrimoniales provisoires si le juge a acquis la conviction qu'il existe un danger imminent de dommages corporels pour le requérant ou un enfant de la famille. Par ailleurs, elle donne aux fonctionnaires de police le pouvoir de procéder à une arrestation sans mandat lorsqu'ils ont de bonnes raisons de soupçonner un défendeur d'enfreindre une quelconque ordonnance rendue à son encontre.

Donner de plus amples renseignements sur les mesures prises pour appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

42. Les mesures prises pour appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel sont les suivantes :

- La politique nationale relative à l'allaitement au sein comporte des dispositions imposant exclusivement l'allaitement au sein jusqu'à l'âge de six mois.
- Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est respecté dans les trois hôpitaux des îles Caïmanes.
- Une Semaine de sensibilisation à l'allaitement au sein est organisée dans les îles Caïmanes tous les ans à partir du 1^{er} août et comporte la promotion du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.
- Toutes les mères sont encouragées à nourrir leurs nourrissons au sein et un enseignement à cet effet est organisé dans des cours de formation des parents.

- Un diététicien des îles Caïmanes a été envoyé à l'étranger en 2007 pour suivre une formation en hygiène de la nutrition. Cela contribuera à renforcer la capacité des îles à mieux appliquer le Code de commercialisation des substituts du lait maternel.

Indiquer s'il a été procédé à l'évaluation de la directive de 2006 visant spécifiquement à lutter contre les brimades motivées par des préjugés, intitulée «Les brimades fondées sur la race, la religion ou la culture». Signaler également, sans entrer dans les détails, tout autre nouveau programme ou activité mis au point pour prévenir la violence dans les écoles. A-t-on adopté une approche systématique pour inculquer aux élèves une culture de la tolérance et l'acceptation de la différence et leur dispenser des cours d'éducation civique?

43. Il n'a pas été procédé à une évaluation spécifique de la directive visant à lutter contre les brimades motivées par des préjugés, mais il n'est pas constaté, dans l'état actuel des choses, que cela pose véritablement problème dans les écoles des îles Caïmanes. Il se produit certainement des incidents de cette nature, mais ils tendent à être spontanés et isolés, et les écoles concernées s'en préoccupent rapidement, conformément à la politique du Département des services d'éducation.

44. En outre, le nouveau programme scolaire national fait une place particulière aux questions liées à la diversité culturelle, au respect d'autres traditions, religions et cultures, à l'importance de la tolérance et de la compréhension. Ce programme est appliqué dans toutes les écoles locales.

Expliquer comment le droit de l'enfant au repos et aux loisirs et le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge sont consacrés dans la législation et garantis dans la pratique.

45. Conformément à la politique du gouvernement en matière d'éducation, tous les élèves des écoles publiques ont droit à une activité physique régulière, à des périodes généreuses d'activités récréatives et ludiques pendant les jours de classe, dont le temps d'enseignement est fixé à cinq heures. Ce temps consacré à l'enseignement est conforme à la loi sur l'éducation qui exige que toutes les écoles dispensent au moins 22 heures d'enseignement laïc par semaine à chaque élève d'âge scolaire.

46. Actuellement, les questions du repos, des loisirs et des récréations des enfants dans les écoles ne sont pas régies par la loi. Toutefois, il est envisagé qu'il en soit spécifiquement question dans la version révisée de la loi sur l'éducation.

Informez le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les territoires d'outre-mer.

47. Il n'existe pas, dans les îles Caïmanes, de rapports circonstanciés sur des enfants ayant été abandonnés par leurs parents qui auraient émigré.

48. En ce qui concerne les enfants étrangers de travailleurs migrants, ils ont accès aux mêmes établissements sanitaires et éducatifs que les enfants des nationaux. Par exemple, en vertu de la loi sur l'assurance maladie (version révisée de 2005), tous les résidents des îles Caïmanes sont

tenus d'être couverts par un contrat d'assurance valant pour eux-mêmes, leur conjoint sans emploi et leurs enfants. Cette obligation s'applique quelle que soit la nationalité du salarié et de ses enfants.

49. Cela étant, dans d'autres cas, bien que les enfants de non nationaux aient accès à certains établissements, ils peuvent être soumis à d'autres éléments à prendre en considération dans la pratique. Par exemple, la loi sur l'éducation (version révisée de 1999) dispose que, dans toutes les écoles publiques, les enfants de nationalité Caïmanienne doivent être admis sans avoir à payer de droits de scolarité, mais que ceux qui n'ont pas cette nationalité sont astreints au versement de droits d'un montant précisé dans la loi.

Indiquer, parmi les questions concernant l'enfance, celles que l'État partie considère comme prioritaires et appelant l'attention la plus urgente dans le cadre de l'application de la Convention.

50. Actuellement, le *Eagle House Juvenile and Young Offenders Rehabilitation Centre* est utilisé pour accueillir des mineurs de sexe masculin âgés de 14 à 17 ans et de jeunes délinquants âgés de 18 à 21 ans. Toutefois, cet établissement n'a pas été classé et enregistré en tant qu'établissement de détention pour jeunes en vertu d'aucune loi existante.

51. Le gouvernement est tout à fait conscient de l'importance que revêt le fait de veiller à ce que les délinquants mineurs et les jeunes délinquants soient détenus à l'écart des délinquants adultes. Eu égard aux contraintes liées à l'infrastructure de Eagle House (par exemple l'absence d'installations adéquates en termes de cuisine et de repas et la capacité limitée pour les détenus), aux équipements minimaux, comme les ordinateurs et une bibliothèque à caractère éducatif, ainsi qu'aux ressources financières insuffisantes, l'une des priorités absolues du gouvernement est la création d'un établissement de détention pour mineurs doté d'un service de traitement de la toxicomanie ; ce projet a été adopté. Ce nouvel établissement devrait fournir tous les services de soutien nécessaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la prise en charge psychologique, par exemple.

52. Le Ministère de la santé et des services sociaux est en train de mettre sur pied un comité directeur interinstitutions pour superviser ce projet. Un site a déjà été désigné pour la construction, mais le projet en est encore au stade de l'élaboration des plans et, selon les prévisions, ces derniers devraient être terminés et la construction devrait démarrer au cours de l'année budgétaire 2008/09. Au point où en sont les choses, on estime que cela devrait être terminé en décembre 2009.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- **Les nouvelles institutions;**
- **Les politiques mises en œuvre récemment;**

- **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

Nouveaux projets de lois ou nouvelles lois adoptées

53. La loi de 2003 sur les enfants pourvoit aux domaines suivants:

- Les services publics pour les enfants et les autres personnes en difficulté;
- Les centres d'accueil pour les enfants, les centres d'éducation surveillée, les foyers associatifs et les organisations associatives;
- Le placement des enfants, la garde d'enfants et les garderies pour les jeunes enfants, l'adoption ; les objectifs connexes.

54. Cette loi n'est pas encore entrée en vigueur. Le retard, en l'occurrence, est dû à l'établissement du règlement d'application. Le projet en est terminé et sera bientôt présenté au *Cabinet* pour accord. En prévision de l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement a créé le Département des services aux enfants et aux familles qui, outre ses autres fonctions, est chargé de la prestation de services aux enfants en difficulté et à leur famille.

55. Le projet loi de 2008 portant amendement de la loi sur les enfants a été transmis à l'Assemblée législative et sera déposé en tant que livre blanc au cours de la prochaine séance de cette assemblée. Les amendements proposés ont des implications d'une grande portée pour toutes les personnes qui travaillent pour les enfants ou qui s'en occupent. Il a donc été recommandé de diffuser ce projet de loi pendant trois semaines comme document destiné à solliciter le public, ainsi qu'à lui donner l'occasion de se familiariser avec lui et de présenter ses observations sur les modifications proposées. Ledit projet de loi prévoit l'établissement obligatoire de rapports sur les cas de sévices ou de défaut de soins à enfant, ainsi que l'octroi de la responsabilité parentale à des beaux-parents (conjoint du père ou de la mère) et à des pères célibataires.

56. Il a été effectué un examen approfondi de la loi sur l'adoption d'enfants (version révisée de 2003) pour permettre la formulation de recommandations en vue de la réforme législative. Lorsque les amendements auront été adoptés, cette loi sera mise en conformité avec la loi sur les enfants.

Nouvelles politiques mises en œuvre

Éducation

57. Dans le domaine de l'éducation, le Département des services d'éducation a mis en œuvre une politique de services pour les jeunes enfants.

58. On met au point force politiques, dans ce département, pour assurer une éducation appropriée aux enfants handicapés. Le Ministère de l'éducation a également mis sur pied un sous-comité chargé de renseigner le Département en charge de la rédaction des textes législatifs afin d'élaborer une loi de grande envergure sur le handicap pour les îles Caïmanes. Ce ministère a conclu un mémorandum d'accord avec un ensemble de groupes de parties prenantes, dont le

Département des services aux enfants et aux familles, afin d'améliorer les rapports et les interventions relatifs aux cas de sévices et de défaut de soins à enfant. Cette action menée en collaboration est destinée à la production d'un document intitulé «Revised Child Abuse Procedures» (Révision des procédures relatives aux sévices à enfant), qui tracera les grandes lignes des rapports à établir et des enquêtes à mener en cas de soupçons de sévices à enfant.

59. Un nouveau programme scolaire national a été élaboré afin d'améliorer les possibilités de bénéficier de l'enseignement, y compris les options à caractère professionnel, pour les enfants. À cet égard, le Département des services d'éducation mettra en place un vaste ensemble d'enseignements techniques et professionnels dans les écoles et en douzième année. Il s'agit de cours en matière de tourisme et de santé ainsi que dans des domaines traditionnels et nouveaux comme la mécanique automobile, le design assisté par ordinateur et la formation de techniciens de l'informatique. De plus, un nouveau programme, «*Better Pathways*», a permis de recenser un certain nombre de voies que les élèves peuvent suivre.

60. Enfin, le Département des services d'éducation a indiqué qu'on a constaté une augmentation importante du nombre d'étudiants bénéficiant d'un financement pour faire des études supérieures, tant sur place qu'à l'étranger.

Santé

61. Aucune nouvelle loi n'a été mise en application en ce qui concerne la santé des enfants au cours de la période 2006-2008, mais des mesures ont été prises pour faire en sorte que tous les enfants aient accès aux soins de santé et que les mécanismes de financement nécessaires soient en place. Comme il a été dit précédemment, la loi sur l'assurance maladie rend obligatoire pour toutes les personnes résidant dans les îles Caïmanes d'avoir une couverture d'assurance maladie pour elles-mêmes, leur conjoint sans emploi et leurs enfants. Ainsi, les enfants de parents qui travaillent bénéficient d'une couverture d'assurance maladie soit publique, soit privée. Tout service non couvert par une assurance en raison d'une franchise ou d'un ticket modérateur est financé par l'État.

62. Le Service de santé infantile veille également à ce que tous les enfants soient entièrement vaccinés pour être protégés contre les maladies infectieuses graves. Les enfants résidents sont vaccinés contre des maladies contagieuses, à savoir la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche ; la vaccination contre la poliomyélite, l'*haemophilus influenza* de type b, l'hépatite B et la varicelle a lieu pendant la première année de la vie, et contre la rougeole, les oreillons et la rubéole pendant la deuxième année. Une décision de principe a été prise d'introduire trois nouveaux vaccins en 2008 – contre le papillomavirus humain, les pneumocoques et le rotavirus. Ces vaccins ont été commandés et il a été proposé qu'ils soient administrés avant la fin de l'année. Ce dernier programme de vaccination est financé par l'État et les vaccins sont à la disposition de tous les enfants des îles Caïmanes.

63. Enfin, un pédiatre à plein temps a été employé en 2007 pour dispenser des services médicaux à Cayman Brac et à Little Cayman.

Programmes et projets récemment mis en œuvre et leur portée

64. Le *Constitutional Modernization Initiative Programme 2007* (Programme d'initiative pour la modernisation constitutionnelle) est l'un des programmes les plus importants actuellement en

cours d'exécution dans les îles Caïmanes. Il a été lancé dans l'intention de renouveler les efforts de modernisation constitutionnelle, laquelle a commencé en 2001. Le Secrétariat de la modernisation constitutionnelle est chargé de faciliter la consultation du public et de sensibiliser ce dernier aux questions constitutionnelles, d'établir des rapports sur la remontée de l'information sur ces questions en provenance dudit public, et d'apporter une assistance technique au gouvernement dans ses négociations avec le Royaume-Uni sur la teneur de la nouvelle Constitution.

65. Le gouvernement a accepté que la version révisée de la Constitution contienne une déclaration des droits qu'elle consacre ainsi, et les propositions actuelles relatives à cette réforme constitutionnelle soutiennent pleinement cette idée. Pour ce qui est de la portée des droits réels qui y seront énoncés, il est déjà question d'y inclure ceux des enfants. Au point où nous en sommes actuellement, toutefois, aucune décision n'a encore été prise concernant l'ensemble des droits qui y figureront finalement.

66. Le gouvernement espère commencer les discussions avec le *Foreign and Commonwealth Office*, l'organe du Gouvernement du Royaume-Uni chargé des Territoires d'outre-mer, d'ici à septembre 2008, en vue de déboucher sur un projet de constitution mis à disposition pour un débat public à la fin de l'année ou au début de janvier 2009. Le gouvernement propose également d'organiser un référendum sur ce projet en mai ou autour du mois de mai 2009.

67. Dans le domaine de l'éducation, les pouvoirs publics ont récemment démarré la construction de trois nouveaux établissements d'enseignement secondaire en remplacement des deux établissements de ce type sur la Grande Caïmane. Ces nouvelles écoles sont destinées à remplacer les établissements existants qui sont surpeuplés et très inadaptés à l'enseignement du programme scolaire maintenant en vigueur dans l'île. Aucun nouvel établissement d'enseignement secondaire n'a été construit depuis 30 ans malgré une considérable augmentation de la population.

68. Chacun de ces trois campus pourra accueillir 1 000 élèves, bien que, actuellement, il n'y ait pas autant d'élèves dans le système scolaire. Il s'agit néanmoins d'un plan délibéré afin de garantir la place nécessaire pour une population croissante au cours des prochaines années. La conception de ces bâtiments est de type "avant-garde, 21^{ème} siècle" pour être adaptée au plus grand éventail possible de styles d'enseignement et d'apprentissage. Ils n'ont pas été construits selon la conception de salles de classes carrées et fermées. Pour les activités de loisirs, chaque campus disposera d'un gymnase intérieur (un double gymnase dans le cas du campus de John Gray High School). Les campus de West Bay et Franck Sound auront aussi une piscine de 25 mètres avec six lignes d'eau. Les élèves du John Gray Campus utiliseront le centre aquatique situé en face de l'école.

69. Parmi les autres projets, signalons la construction d'une nouvelle école primaire à la Grande Caïmane, en remplacement de l'école primaire de George Town dont les bâtiments actuellement inadéquats et délabrés sont complétés par des salles de classe modulaires provisoires. La nouvelle école, qui pourra accueillir un effectif plus important pouvant aller jusqu'à 500 élèves (niveaux 1 à 6), devrait ouvrir en septembre 2010.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

Santé

70. En ce qui concerne les services de santé de base aux enfants non couverts par une assurance ni par les programmes de santé infantile, comme les bilans de croissance et de développement, la vaccination, le service de promotion de la santé et de santé scolaire, les budgets ci-après ont été alloués par le gouvernement pour les périodes indiquées. Il convient, toutefois, de noter que les dépenses relatives aux traitements des enfants ont continué à dépasser le montant prévu au budget au cours de ces trois dernières années:

Année budgétaire	Dollars des îles Caïmanes
2005/2006	3 088 349,00 dollars
2006/2007	3 250 017,00 dollars
2007/2008	3 242 681,00 dollars

Éducation

Évaluation du budget de l'éducation des Îles Caïmanes	2006/07 Crédits budgétaires effectifs	2007/08 Crédits budgétaires effectifs
Département de l'éducation	52 523 904,00	59 427 417,27
Service de la petite enfance	337 635,00	577 213,00
Service des normes et de l'évaluation de l'éducation	1 085 063,00	1 041 476,00
Écoles privées	900 000,00	2 000 000,00
Écoles maternelles	633 197,00	1 183 100,00
Caribbean Examination Council	9 701,00	9 995,00
University of the West Indies	169 973,00	104 614,00
Bourses d'études	4 450 000,00	6 159 033,00
University College of the Cayman Islands	2 236 000,00	3 803 000,00
International College of the Cayman Islands	70 000,00	70 000,00
Total	62 415 473,00	74 375 848,27

Donner des informations sur le nombre d'«ordonnances pour comportements antisociaux» émises à l'encontre d'enfants depuis l'entrée en vigueur de la législation y relative, ventilées par année, âge, sexe et type de comportement antisocial. Indiquer quel pourcentage de ces enfants a fait l'objet, par la suite, d'une procédure dans le cadre du système de justice pénale.

71. Ces ordonnances ne concernent pas les îles Caïmanes

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

72. Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas jugées comme des adultes, mais conformément à la loi sur la justice pour mineurs, qui prévoit des tribunaux pour mineurs, le jugement des infractions graves et de celles qui le sont moins, le déroulement des procédures impliquant des jeunes et les peines infligées à l'encontre des infractions.

73. En ce qui concerne les questions liées à la protection et au bien-être des jeunes devant les tribunaux pénaux, la loi indique que ces procès doivent se tenir à huis clos. En outre, si des jeunes sont détenus dans un poste de police ou transférés à un tribunal pénal, ou encore ramenés de ce tribunal, il convient de prendre toutes les dispositions possibles pour qu'ils soient séparés des adultes et maintenus à l'écart de ces derniers.

74. Pour ce qui est des peines prévues, l'article 20 habilite les tribunaux à rendre les ordonnances ci-après:

- Une ordonnance de non-lieu;
- Une ordonnance prescrivant l'accomplissement de travaux d'intérêt public;
- Une ordonnance de mise à l'épreuve;
- Une ordonnance exigeant que le jeune soit envoyé dans un établissement de réadaptation;
- Une condamnation à une peine d'emprisonnement conformément au règlement d'application de la loi.

75. Outre ces ordonnances, le tribunal peut également rendre des ordonnances complémentaires ou des ordonnances à la place de celles qui sont susmentionnées, dont:

- Une ordonnance prescrivant la confiscation de tout bien ayant servi à la commission de l'infraction;
- Une ordonnance de paiement d'une amende ou d'une indemnisation; ou

- Dans le cas d'une infraction impliquant l'usage d'un véhicule à moteur, une ordonnance interdisant à l'intéressé d'obtenir un permis de conduire pendant une période ne pouvant excéder 7 ans, selon ce que le tribunal juge bon.

76. L'attention a été attirée sur les conditions d'application de la loi aux jeunes délinquants par une décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Hydes c. R* [2007 CILR 152] dans laquelle l'auteur du recours, un garçon âgé de 15 ans, était accusé d'homicide devant la *Grand Court*. Il avait été jugé coupable et condamné, en vertu de la loi, à une peine d'emprisonnement de durée indéterminée assortie d'une recommandation qu'elle soit au moins de six ans avant qu'il ne fasse l'objet d'une libération conditionnelle.

77. Lorsqu'elle a connu du recours introduit contre cette condamnation, la Cour d'appel a jugé que la peine carcérale était appropriée étant donné la gravité du délit, et avait été imposée conformément au droit. La seule infraction à la Constitution avait été que le requérant avait été condamné à une peine de détention de durée indéterminée et qu'il convenait de rectifier cela en le condamnant à une peine de durée déterminée.

78. Le tribunal, dans un commentaire sur sa compétence intrinsèque à condamner le requérant à une période de détention jusqu'à ce qu'il ait acquis la conviction qu'il avait purgé une peine assez longue pour que soit assurés à la fois le châtement et la réadaptation, a remarqué que «cela a donné au tribunal le temps de se conformer à l'esprit de la législation qui avait été conçue pour convenir aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les jeunes délinquants et pour qu'ils soient traités différemment des adultes ayant commis de graves infractions similaires».

79. Le Procureur général a rappelé récemment, à propos des peines minimales obligatoires devant être infligées à l'encontre de certaines infractions liées à la détention d'armes à feu, qu'il fallait invoquer cette loi dans le système de justice pénale pour les délinquants juvéniles. Il a déclaré, au cours d'une séance de l'Assemblée législative, qu'«il n'y avait pas lieu de craindre qu'un enfant âgé de 10 ou 12 ans se voie condamner à dix ans d'emprisonnement pour être en possession d'une arme à air comprimé ou pour appartenir à un gang. Les autorités des îles Caïmanes n'ont jamais condamné un enfant de cette tranche d'âge à une peine d'emprisonnement à vie ni à une période de temps incompressible et ne sont pas près de le faire... Le gouvernement ne se contente pas d'appuyer les droits de l'homme, il agit pour qu'ils s'appliquent. C'est pourquoi toutes les mesures nécessaires sont prises pour sauvegarder les droits de l'homme des personnes dans nos îles».

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

80. Il n'existe pas de données officielles se rapportant à une exploitation sexuelle de ce type.

ÎLES FALKLAND

Première partie

Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée dans chaque administration investie de pouvoirs délégués et dans les territoires d'outre-mer.

81. Ainsi qu'il a été indiqué dans le précédent rapport, un *Children and Young People's Strategy Group* (CYPSG) (groupe de stratégie pour les enfants et les jeunes) a été constitué pour défendre les droits des enfants conformément à la Convention.

82. Un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention a été conçu à la suite d'une évaluation effectuée par les foyers nationaux pour enfants. Le CYPSG en a tiré un programme détaillé comprenant 22 objectifs distincts. Ce plan d'action recense et affecte d'un degré de priorité les actions et les étapes nécessaires pour atteindre chaque objectif.

83. Le CYPSG a organisé deux Semaines de sensibilisation à la jeunesse, une en novembre 2006 et une en février 2008, afin de sensibiliser le public à la Convention et de faciliter la communication entre les générations.

84. Au début, le CYPSG se réunissait une fois par mois pour élaborer et affiner le plan d'action proposé. Cela étant fait, il se réunit maintenant une fois par trimestre pour que les progrès réalisés puissent être constatés plus clairement.

85. Le rapport précédent a omis de mentionner le Comité de protection de l'enfance. Il s'agit de l'instance centrale de mise au point, de coordination et de suivi des procédures et politiques interministérielles et pluridisciplinaires afin de faire en sorte que le travail soit effectivement accompli en commun. Les informations relatives au Comité de protection de l'enfance sont présentées dans le premier appendice aux Procédures de protection de l'enfance (qui constituaient l'appendice 17 du précédent rapport).

Informez le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les territoires d'outre-mer.

86. Le Gouvernement des îles Falkland a adopté les procédures de protection de l'enfance (2001) et la politique relative à la violence familiale (2002) qui visent à suivre les meilleures pratiques du Royaume-Uni. Le Bureau du Procureur général, en sa qualité de ministère public dans les îles Falkland, suit les directives du Service des poursuites pénales en Angleterre et au Pays de Galles, concernant l'action pénale à l'encontre de la délinquance, y compris la violence familiale.

87. Le Groupe interinstitutions de protection du public, conçu selon les modalités du MAPPA (*Multi Agency Public Protection Group*) (groupe interinstitutions de protection du public) en Angleterre et au Pays de Galles vise à suivre les meilleures pratiques en matière d'évaluation des risques et de suivi des délinquants violents et des délinquants sexuels dans la collectivité. Il est présidé par le Directeur général de la santé et il comprend le Préfet de police, une

infirmière psychiatrique à domicile, l'Avocat de la Couronne, un chef d'équipe de travailleurs sociaux et un agent de probation, avec la participation, deux fois par an, d'un consultant en psychiatrie invité possédant une importante expérience dans ce domaine. Les délinquants sont encouragés à travailler avec ce groupe dans le cadre d'accords volontaires. Des ordonnances de protection contre les délinquants sexuels sont sollicitées de la part du tribunal le cas échéant.

88. Le programme de sensibilisation et de résistance aux drogues, dans les écoles maternelles et les écoles primaires (les détails à ce sujet figurant dans le rapport précédent) donne aux enfants les moyens de résister aux brimades et à la pression exercée par les pairs, et les stratégies qui leur sont enseignées devraient les aider à faire face à d'autres formes de violence.

89. En octobre 2008, le Groupe de stratégie pour la santé mentale, association philanthropique locale qui vise à sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et à promouvoir une bonne santé mentale au sein de la collectivité des îles, a choisi de s'attaquer aux brimades comme thème de sa campagne dans le cadre de la Journée mondiale de la santé mentale. Deux tracts ont été préparés, l'un destiné aux adultes, concernant les brimades sur le lieu de travail et dans les familles, et le second destiné aux enfants, donnant un aperçu des 10 premiers conseils de *Childline* (service d'assistance téléphonique) pour faire face aux tourmenteurs. Des affiches portant le slogan «No place for bullies in the Falkland Islands» ont été placardées un peu partout dans les îles et dans les écoles locales. Les tracts avaient également été traduits en espagnol. Cette campagne a bénéficié de l'appui des Services de santé et des Services sociaux, du Département de l'éducation et de la Police royale des îles Falkland.

90. Les deux écoles de Stanley se sont dotées de politiques anti-brimades, qui ont fait l'objet d'un examen en 2005 et seront réexaminées à nouveau au cours de la prochaine année scolaire (2008/9). Ces politiques donnent des indications sur ce que sont les brimades, sur la manière dont elles doivent être dénoncées, et sur les conséquences de ces actions. L'examen prévu tiendra compte de problèmes comme la persécution par SMS, les jeunes ne disposant de téléphones mobiles que depuis 18 mois, mais l'utilisation de ces téléphones étant maintenant quasi universellement répandue.

Informar le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les territoires d'outre-mer.

91. En raison de la taille réduite de la population locale, on connaît très peu de cas d'enfants abandonnés par leurs parents ayant émigré à l'étranger ; quand cela se produit, les enfants sont rapidement identifiés par les services de santé et d'éducation, de sorte qu'un soutien peut leur être offert, par l'intermédiaire du département des services sociaux, ainsi qu'aux personnes qui s'occupent d'eux.

92. Si des travailleurs migrants viennent aux îles Falkland accompagnés de leurs enfants, ces derniers ont droit à l'enseignement gratuit tout comme la population locale. Si nécessaire, les enfants pour lesquels l'anglais est une seconde langue bénéficient d'un enseignement complémentaire de soutien.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- – **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- – **Les nouvelles institutions;**
- – **Les politiques mises en œuvre récemment;**
- – **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

93. L'ordonnance de 1967 sur l'emploi des femmes, des jeunes et des enfants porte interdiction d'employer des enfants (définis, dans cette ordonnance, comme étant des personnes âgées de moins de 16 ans) et régit l'emploi des jeunes (définis, dans l'ordonnance comme étant des personnes âgées de 16 ou 17 ans), dans des entreprises industrielles. Cette ordonnance a été modifiée en 2006 pour interdire d'employer un enfant, quel qu'il soit, à tout travail a) qui l'expose à des sévices physiques, sexuels ou psychologiques; b) souterrain, subaquatique, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés; c) impliquant l'utilisation de machines, d'installations ou d'outils dangereux, sans formation adéquate et, le cas échéant, sans surveillance appropriée.

94. L'ordonnance de 2007 sur les enfants et les jeunes (tabac) a renforcé la loi en vigueur portant interdiction de la consommation de tabac pour les personnes âgées de moins de 16 ans. L'ordonnance portant modification de l'ordonnance de 2007 sur les enfants et les jeunes (tabac) habilite le Gouverneur à élever par décret et par étapes annuelles l'âge avant lequel il est interdit de fumer, etc., l'objectif étant de le porter, en fin de compte, de 16 à 18 ans.

95. L'ordonnance de 2008 portant amendement de l'ordonnance sur l'éducation porte modification de la limite supérieure de l'âge de scolarité obligatoire. Tout enfant est maintenant tenu de fréquenter l'école jusqu'à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans, mais peut quitter l'école plus tôt s'il a suivi un programme de transition. Il s'agit d'un programme d'enseignement d'une semaine, approuvé par le Directeur de l'éducation, conçu pour aider l'enfant à se préparer à entrer dans une nouvelle phase de sa vie, qu'il s'agisse d'un enseignement postscolaire ou d'un emploi. L'enfant suit habituellement ce programme de transition pendant l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans. Toutefois, en raison de la modification de la structure de l'année scolaire effectuée en 2002, certains enfants suivent ce programme pendant l'année scolaire précédente.

96. Le projet de loi sur la famille (dont les détails figurent dans le précédent rapport) n'a pas été adopté en raison du retard pris par la rédaction des textes législatifs.

97. Le Bureau du Procureur général va recruter un rédacteur de textes législatifs pour deux ans afin de contribuer à faire diminuer ce retard qui s'est accumulé au cours de ces dernières années. Cela devrait donner la capacité de rédiger les textes en souffrance dans des domaines tels que l'actualisation de la législation sur l'adoption, la réglementation du placement en famille d'accueil, celle des responsabilités financières des parents d'enfant placés sous protection de

remplacement, l'introduction d'obligations légales d'effectuer une enquête concernant les enfants en difficulté et les préjudices graves infligés aux enfants, la réglementation de la garde des enfants, l'actualisation des options de peines pour les délinquants juvéniles, la lutte contre l'absentéisme scolaire, et l'amélioration des services d'enseignement pour les enfants ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation et des enfants vivant dans des régions isolées.

98. L'*After School Club* est un mouvement communautaire récent qui, à partir de septembre 2008, proposera de garder des enfants âgés de 8 à 11 ans (niveaux scolaires trois à six) avant et après la classe et au moment du déjeuner pour faire face à la pression croissante causée par une population active croissante, qui s'exerce sur l'établissement local existant de garde d'enfants, lequel s'est vu forcé d'imposer une limite d'âge supérieure de 7 ans (deuxième année d'école primaire).

99. En 2008, une nouvelle structure de gestion, dans l'école ouverte des îles Falkland, a reçu l'approbation du Conseil exécutif, qui a débloqué des fonds adéquats. Parmi les postes de responsabilité figurent deux postes axés sur l'accompagnement moral et psychologique des élèves. Leurs titulaires sont chargés d'organiser et de gérer l'apport d'un appui psychologique et moral aux élèves, qui vise également leur bien-être physique et mental. Ces titulaires devraient travailler en étroite collaboration avec le personnel chargé de surveiller le niveau des études de sorte que les élèves bénéficieront d'un appui d'ensemble pour obtenir de bons résultats scolaires.

100. La Police royale des îles Falkland, dans le cadre du développement d'une surveillance policière de proximité, a désigné deux de ses fonctionnaires pour jouer le rôle d'agents de liaison avec les écoles, cela afin de promouvoir une attitude positive dans les efforts déployés pour que la collectivité soit respectueuse de la loi. Appliquée, dans les écoles primaires et secondaires, aux enfants dès leur plus jeune âge, cette approche prévoyante vise à faire en sorte que le respect de la loi se perpétue parmi les nouvelles générations d'habitants.

101. L'État des îles Falkland continue de soutenir les jeunes qui vont faire des études postsecondaires ou universitaires au Royaume-Uni sans qu'il en coûte actuellement quoi que ce soit aux intéressés ou à leur famille. Des mesures récemment élaborées à ce sujet ont recueilli l'approbation du Conseil exécutif en juin 2008. Elles prévoient de nouveaux critères relatifs au sérieux avec lequel ces études sont poursuivies, prenant en compte des éléments tels que l'assiduité aux cours, le comportement et les efforts déployés, et visent à contribuer à l'élévation du niveau des études dans l'école ouverte des îles Falkland. Les deux dernières inspections ont fait apparaître une médiocrité des résultats scolaires jugée bien peu satisfaisante.

102. Une nouvelle stratégie des Services sanitaires et sociaux adoptée en juillet 2007, la gestion des patients souffrant de troubles mentaux dans le service hospitalier, vise à l'amélioration des soins et du traitement de ces personnes dans les îles Falkland. L'un des buts de cette stratégie est de normaliser la prescription des médicaments psychiatriques dans les îles. Un formulaire psychiatrique indiquant des lignes directrices pour l'adoption des meilleures pratiques a été conçu par le Docteur Tim McInerny, psychiatre consultant. Ce formulaire précise quels médicaments peuvent être prescrits aux enfants et aux adolescents souffrants de troubles psychiatriques, ainsi que les critères que doivent respecter ceux qui les prescrivent.

103. La visiteuse sanitaire travaille auprès des parents en vue de promouvoir un comportement responsable en matière de recours aux «baby-sitters» et a publié une brochure dispensant des conseils juridiques et pratiques. Un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner la

législation relative à la santé mentale dans les îles Falkland et suggérer des améliorations, y compris en ce qu'elle concerne les enfants et les jeunes.

104. Le Groupe de stratégie pour la santé mentale (également connu sous le nom de *Team Tranquil*) est devenu une association philanthropique agréée en 2007. Il a été créé, à l'origine, par des bénévoles qui s'intéressaient à la santé mentale et avaient été invités par le Département des services sanitaires et sociaux à se charger d'élaborer une stratégie des îles Falkland pour la santé mentale. Ce groupe s'est alors rendu compte que, pour que cette stratégie fonctionne, il fallait déployer des efforts incessants et que la collectivité avait un rôle à jouer. Grâce aux fonds levés, *Team Tranquil* espère installer une permanence d'assistance téléphonique dans le courant de l'année.

105. La *Parents Association of the Infant & Junior School/Camp Education* a été créée en 2006. Ce groupe, qui obtient d'excellents résultats, travaille en étroite collaboration avec l'école en organisant diverses manifestations sociales et culturelles qui permettent de lever des fonds pendant toute l'année. Ces manifestations sont ouvertes à l'ensemble de la collectivité et servent donc à resserrer les contacts entre les enfants, les jeunes et les adultes ainsi qu'à soutenir l'école en l'aidant à se procurer des ressources supplémentaires pour les activités d'enseignement et de loisirs en sus de celles qui lui sont ordinairement allouées par l'État. À titre d'exemple, ce complément de ressources lui a permis, jusqu'à présent, de se doter de sièges et de jeux de plein air, ainsi que d'un mur d'escalade.

106. En septembre 2008, un nouveau programme pilote e2e (le Programme d'entrée dans l'emploi) sera lancé à l'intention des élèves qui quittent l'école. À l'image de ce qui se fait au Royaume-Uni, ce programme vise à aider ceux qui, dans le passé, ont peut-être été laissés en route ou sont sortis du circuit au terme de la scolarité obligatoire. Quand les enfants ont fait apparaître des besoins spéciaux en matière d'enseignement, il doit y être répondu dans la période postscolaire, dans le cadre d'un programme de formation qui leur est adapté («*Customised Trainee's Programme*»). Toutefois, ce programme n'a pas permis de prendre en charge tous les jeunes qui ont peut-être eu des difficultés pour diverses raisons : maturation lente, lenteur d'assimilation et d'apprentissage, problèmes familiaux. Le programme e2e permettra maintenant d'aider ces jeunes. Chaque programme sera de 12 mois pendant lesquels il est prévu qu'ils bénéficieront d'un soutien pour leur permettre de trouver un emploi à plein temps, d'acquérir des atouts supplémentaires leur permettant d'avoir accès à l'enseignement postobligatoire ou d'entrer en apprentissage. Tous ceux qui participent à ce programme reçoivent une bourse de 30 £ par semaine pour pouvoir suivre ce stage à plein temps.

107. D'autres voies permettant d'avoir accès à un enseignement agréé seront également instituées en septembre 2008 dans l'école ouverte des îles Falkland. Des stages professionnels et des formations aux qualifications de base seront mis à la disposition des élèves en tant qu'alternatives aux examens plus traditionnels du GCSE (l'équivalent du Baccalauréat) pour les élèves âgés de 14 ans et au-delà. Cette modification du programme a été conçue pour permettre de mieux répondre aux besoins en matière d'enseignement de tous les élèves de façon plus personnalisée et plus individuelle.

108. La révision des programmes d'éducation personnelle, sociale et sanitaire dans les écoles favorise également une approche plus individualisée de l'apprentissage. Des programmes de

travail conçus au plan local permettront de traiter, en tenant compte du développement des élèves, des questions comme l'éducation, la morale et les relations sexuelles, la nutrition, comment mener une vie saine et l'éducation en matière de drogues, ainsi que des questions relatives à la citoyenneté liées aux îles Falkland, à l'histoire de ces îles et à la signification de l'autodétermination.

109. Comme dans d'autres pays, il y a des jeunes qui ont un comportement provoquant, plus spécialement pendant leur adolescence. Le Département de l'éducation a lancé un programme de formation de grande ampleur avec un enseignement par équipe («*Team Teach*»). Cette approche met en jeu des techniques de désescalade pour réduire autant que faire se peut l'affrontement entre les adultes et les enfants et s'attache à écouter les enfants et les jeunes – c'est-à-dire qu'elle permet aux enfants et aux jeunes de s'exprimer. Plus de 80 % du personnel enseignant et non enseignant a maintenant suivi une formation à ces techniques. Toutes les nouvelles recrues du Département de l'éducation suivront cette formation dans le cadre de leur stage d'initiation. Elle sera assurée par une équipe de formateurs locaux ayant été agréée par le groupe de parents de «*Team Teach*». Cela vise à apporter un surcroît d'homogénéité et de cohérence dans la manière dont on s'y prend avec les enfants et les jeunes. Des professionnels de la santé, ainsi que la Police royale des îles Falkland participent également à cette formation. Ainsi donc, la cohérence de cette approche des enfants et des jeunes devrait dépasser le cadre des services d'éducation.

110. Il est très rare que des jeunes soient définitivement exclus de l'école. En 2007, cela s'est avéré nécessaire dans un seul cas, et a mis en évidence la nécessité d'élaborer une politique agréée par le Département de l'éducation relative aux exclusions temporaires et définitives. C'est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe aucune autre possibilité de scolarisation dans les îles que les deux écoles ordinaires. À cette fin, on a créé un service spécial pour répondre aux besoins de ces élèves en difficulté dans le système ordinaire.

111. Le règlement concernant le port des ceintures de sécurité et les restrictions relatives au transport d'enfants dans les véhicules est maintenant en place. Tous les adultes (terme qui, en l'occurrence, inclut les jeunes âgés de 14 ans au moins) sont tenus de boucler leur ceinture de sécurité en toutes circonstances, quel que soit le siège du véhicule à moteur sur lequel ils sont assis (sauf exceptions précisées). Pour les nourrissons et les jeunes enfants il convient d'utiliser un dispositif adéquat en toutes circonstances. Les enfants plus grands (ceux âgés de 12 ou 13 ans, ou plus jeunes, mais mesurant plus de 1,50 m.) doivent utiliser soit une ceinture de sécurité d'adulte, soit un dispositif approprié pour les enfants. Des directives relatives aux types de dispositifs convenant aux enfants de différentes tranches d'âge ont été publiées par la Police royale des îles Falkland.

112. Conformément au Plan des îles Falkland, la stratégie pour les personnes vulnérables doit être mise au point en vue d'assurer à ces dernières un haut niveau de soins et services, s'agissant particulièrement des enfants, au sein de la collectivité. Elle visera les cinq objectifs indiqués dans le livre vert intitulé «*Every Child Matters*» («Chaque enfant compte»):

- Être en bonne santé
- Être en sécurité
- Profiter de la vie et réaliser ses ambitions

- Participer de façon positive à la vie de la société
- Atteindre au bien-être économique

113. Tous les nouveaux fonctionnaires des îles Falkland sont tenus de participer à un programme d'initiation. Ces programmes comporteront des directives concernant les responsabilités de tous les employés et les procédures d'orientation relatives à la protection des enfants. Ce sera nouveau pour le nouveau personnel scolaire, enseignant et non enseignant, qui est déjà astreint au contrôle du Bureau des casiers judiciaires.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

114. Entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2008, le budget global du Département de l'éducation a été augmenté de 542 730 livres. Dans l'ensemble, les dépenses en matière d'éducation sont restées relativement stables. Cette augmentation reflète l'augmentation générale, mais lente, du nombre total d'élèves, la lente augmentation du nombre d'élèves ayant accès à l'enseignement postsecondaire au Royaume-Uni, l'augmentation du nombre de places en apprentissage (atteignant un maximum de 15 années d'apprentissage par an) et les augmentations accordées à tous les salariés du Département de l'éducation au titre du coût de la vie. (Voir les appendices 3-6).

115. L'enseignement aux enfants qui vivent dans des zones reculées (*Camp*) a été maintenu en dépit du fait qu'il coûte cher. L'éducation de 20 enfants de ces zones coûte maintenant 305 960 livres, soit 15 300 livres par enfant, contre 16 488 par enfant en 2005. Le nombre de ces enfants fluctue considérablement et le service doit toujours rester flexible. Les autorités cherchent à accroître l'efficacité et la qualité des services grâce à la fusion récente de la gestion des écoles maternelles et primaires avec celle de l'enseignement dans les zones reculées et à l'amélioration de la liaison avec l'école ouverte des îles Falkland.

116. Les fonds alloués au Centre social de loisirs ont également été augmentés. Cela s'est, toutefois, accompagné d'une amélioration des installations et des services. Des championnats sportifs ont été organisés pour les jeunes et un gymnase a été installé, doté d'un matériel d'entraînement avec contrôle cardiovasculaire et pondéral. Cela est mis à la disposition des jeunes âgés de plus de 16 ans.

117. Il est difficile de quantifier les fonds destinés aux enfants dans l'ensemble du budget des Services sanitaires et sociaux, car les postes, soutien à la formation, etc., dans le budget des îles Falkland ont un caractère général au sein de l'affectation et certains recouvrent plusieurs secteurs. Il y a des fonds pour les services de maternité, les services dentaires scolaires, la Visiteuse sanitaire, les orthophonistes, la protection de l'enfance, les aides spéciales, les visites de spécialistes et de consultants et le soutien.

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

118. Aucune personne âgée de moins de 18 ans n'a été jugée comme adulte en 2005, 2006 ou 2007. On a enregistré une seule plainte en août 2007 concernant l'arrestation et le placement en détention d'une jeune fille de 14 ans (qui a été, plus tard, reconnue coupable d'une infraction relative à l'alcool). Cette plainte a été officiellement enregistrée et traitée de façon non officielle. Elle a abouti à ce que trois fonctionnaires de police reçoivent des conseils de la part du Préfet de police récemment nommé.

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

119. D'après ce qu'on sait, aucun enfant n'a fait l'objet d'une exploitation sexuelle à caractère commercial dans les îles Falkland en 2005, 2006 ou 2007.

120. Au cours de cette période, cinq hommes et un jeune ont été jugés coupables d'infractions sexuelles contre un total de sept jeunes filles âgées de 12 à 15 ans. Chacune de ces victimes a eu pleinement accès à des services de réadaptation et de réinsertion, comprenant des séances de thérapie avec l'infirmière psychiatrique de proximité, une prise en charge psychologique et d'autres séances de soutien pour l'enfant et sa famille avec des membres du Département des services sociaux. Pendant cette période, également, un homme a été reconnu coupable d'avoir téléchargé de la pornographie mettant en scène des enfants sur son ordinateur à partir d'Internet.

MONTSERRAT

Première partie

Informez le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les territoires d'outre-mer.

121. La loi sur la famille (Protection contre la violence familiale) (Cap. 5.05) habilite le tribunal à rendre des ordonnances de protection et d'occupation en rapport avec la protection d'un enfant et pour l'assurer. Un certain nombre de personnes peuvent solliciter ce type d'ordonnance: le père, la mère ou le tuteur de l'enfant, un agent d'un service collectif, un fonctionnaire de police, ou une personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale.

122. En vue de lutter contre la violence familiale, la Police royale de Montserrat a établi un service de téléassistance en matière de violence familiale, grâce auquel la police peut être directement informée. Un centre familial a également été installé, dans lequel un fonctionnaire de police de proximité du secteur et un agent de développement communautaire du Département des services collectifs du Ministère de la santé prêter assistance aux victimes de violence familiale. Toutefois, en raison de graves problèmes d'effectif, ces mécanismes ne fonctionnent pas comme il le faudrait.

123. Le Ministère de l'éducation, par l'intermédiaire de son Service d'appui aux élèves, a créé un milieu dans lequel les élèves victimes de violence, y compris de violence familiale, se sentent assez à l'aise pour en informer qui de droit. Le Ministère reconnaît que l'idéal serait d'avoir des coordinateurs de la protection de l'enfance, mais, en raison de difficultés financières et d'un manque de personnel, la chose n'est pas possible. Actuellement, les enfants victimes de violence familiale peuvent adresser aux conseillers d'éducation scolaire des rapports qui sont ensuite transmis aux administrations officielles concernées, au Département des services sociaux, pour qu'il y soit donné suite.

124. Les enfants victimes de violence familiale font également l'objet d'une prise en charge psychologique par l'intermédiaire du Département des services collectifs.

Informez le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les territoires d'outre-mer.

125. Nous ne disposons pas de données sur les enfants touchés par les migrations.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement (trois pages au maximum) les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- **Les nouvelles institutions;**
- **Les politiques mises en œuvre récemment;**
- **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

126. La Communauté des Caraïbes (CARICOM), dans le cadre des mesures qu'elle a prises pour harmoniser la législation dans l'ensemble de la communauté, a rédigé un projet de loi sur les mineurs et un autre sur la violence familiale. Ces deux projets sont en cours de mise au point définitive et seront bientôt prêts à être adoptés par le Parlement de tous les États membres.

127. L'Organisation des Caraïbes orientales (OECO) vise, dans le cadre de sa réforme du droit de la famille, à instituer une législation relative à la famille harmonisée au niveau régional et conforme aux droits fondamentaux de l'homme et de l'enfant. Cette initiative a également donné lieu à un projet de loi et de règlement d'application sur l'entretien des enfants. La version révisée de ce projet de loi est actuellement diffusée auprès des États membres pour approbation.

128. Au début de 2008, le Ministère de l'éducation a créé un service d'appui aux élèves conçu pour s'occuper de tous les élèves et les aider au sein du système scolaire. Les élèves bénéficient d'un soutien psychologique et pédagogique. Tout ce qui concerne le bien-être de l'enfant est pris en charge afin que ses résultats scolaires ne pâtissent pas des difficultés qu'il éprouve à cet égard.

129. Ce service fournit des programmes adaptés en matière d'éducation personnelle, sociale et morale et, dans le cadre du programme scolaire, les élèves sont informés de leurs droits et de leurs responsabilités, et ont la possibilité de discuter de ces questions. Les programmes insistent sur l'épanouissement de l'individu, et les élèves apprennent la citoyenneté et la démocratie. On leur offre la possibilité d'élaborer des programmes pour le service, ainsi que d'exprimer leurs opinions et leurs conceptions.

130. Les élèves souffrant de troubles mentaux ne sont pas traités dans des centres de soins généraux ; le psychiatre se déplace au service d'appui aux élèves et les enfants reçoivent les soins dans un milieu qui leur est adapté.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

131. Il n'y a pas de données statistiques sur les affectations budgétaires ni sur l'analyse des tendances concernant l'application de la Convention dans les domaines de l'éducation et de la santé au cours de la période 2006-2008. Cela est dû essentiellement au fait que les affectations budgétaires vont à la santé, à l'éducation et aux programmes culturels d'une manière générale, et non spécifiquement à la mise en œuvre de la Convention.

132. Le Département des services collectifs consacre un budget d'environ 150 000 dollars CO aux programmes liés aux enfants, mais cela ne comprend pas les sommes dépensées pour ces derniers en bourses non renouvelables et en examens médicaux, lesquelles relèvent de postes budgétaires relatifs à d'autres domaines familiaux.

133. Le Service d'appui aux élèves a été doté d'un budget d'environ 40 000 dollars CO pour financer ses programmes.

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

134. Au cours de la période 2006-2007 aucun enfant âgé de moins de 18 ans n'a été jugé comme un adulte. Toutefois, deux affaires sont actuellement prévues pour passer en jugement devant la Haute Cour en juillet 2008, dans lesquelles des enfants âgés de moins de 18 ans comparaitront comme des adultes. Dans l'une, il s'agit d'une inculpation pour cambriolage et dans l'autre pour détention de haschisch.

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

135. Aucun rapport n'a été adressé à la police ou au Département des services collectifs sur des enfants qui auraient été victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite), en conséquence de quoi nous ne possédons aucune donnée y relative.

ÎLES PITCAIRN

Première partie

Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée dans chaque administration investie de pouvoirs délégués et dans les territoires d'outre-mer.

136. Les procédures et mécanismes en place sont les suivants:

- La création d'un poste de fonctionnaire chargé de l'enfance dans la législation de Pitcairn;
- La création d'un groupe de protection de l'enfance qui se réunit tous les mois pour effectuer un suivi des progrès réalisés et des problèmes qui se posent en ce qui concerne leur sécurité et leur bien-être;
- La nomination d'un Conseiller familial et communautaire dans l'île;
- La mise au point d'une politique de protection sociale dans l'île, l'accent étant placé sur la protection des enfants;
- La nomination, en février 2007 d'un fonctionnaire de police de proximité à plein temps qui a en particulier pour mission de veiller à la protection des enfants (pour une population d'environ 50 personnes dont huit enfants).

Informez le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les territoires d'outre-mer.

137. Cela fera l'objet d'une politique et de procédures de protection sociale actuellement en cours d'élaboration.

138. Un fonctionnaire de police de proximité est en poste depuis février 2007, qui est chargé de la lutte contre la violence familiale.

Donner de plus amples renseignements sur les mesures prises pour appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

139. Il n'y a rien de plus à dire, à notre connaissance. Un seul enfant est né dans l'île au cours des trois dernières années.

Indiquer s'il a été procédé à l'évaluation de la directive de 2006 visant spécifiquement à lutter contre les brimades motivées par des préjugés, intitulée «Les brimades fondées sur la race, la religion ou la culture». Signaler également, sans entrer dans les détails, tout autre nouveau programme ou activité mis au point pour prévenir la violence dans les écoles. A-t-on adopté une approche systématique pour inculquer aux élèves une culture de la tolérance et l'acceptation de la différence et leur dispenser des cours d'éducation civique?

140. L'enseignant a traité cette question devant les enfants.

Expliquer comment le droit de l'enfant au repos et aux loisirs et le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge sont consacrés dans la législation et garantis dans la pratique.

141. Rien n'est prévu dans la législation à ce sujet. L'enseignant et la collectivité font en sorte que les enfants aient des activités récréatives appropriées. Cela fera aussi partie de la politique de protection sociale.

Informez le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les territoires d'outre-mer.

142. Sans objet pour l'instant.

Indiquer, parmi les questions concernant l'enfance, celles que l'État partie considère comme prioritaires et appelant l'attention la plus urgente dans le cadre de l'application de la Convention.

143. À Pitcairn, les priorités sont la protection des enfants et leur éducation.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement (trois pages au maximum) les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- – **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- – **Les nouvelles institutions;**
- – **Les politiques mises en œuvre récemment;**
- – **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

144. Il n'y a rien à ajouter depuis l'ordonnance sur les enfants de 2003. Cela dit, l'ordonnance susmentionnée a porté création d'un poste de fonctionnaire chargé de l'enfance. Les politiques relatives à la santé et à l'éducation sont en cours d'adoption et un conseiller familial et communautaire a été nommé, on a procédé à l'examen de la protection sociale, on a créé le Groupe de protection de l'enfance et nommé un fonctionnaire chargé de l'enfance.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

145. Les dépenses de santé et d'éducation augmentent. L'enseignement et les soins de santé sont gratuits jusqu'à l'âge de 16 ans.

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

146. Rien à signaler.

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants

victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

147. Rien à signaler.

BERMUDES

Préface

148. Voici l'actualisation du quatrième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant. Ce rapport met en lumière l'évolution pertinente de la législation, de la politique et de la pratique depuis le rapport précédent présenté en 2005. Il apporte des réponses aux demandes d'informations des parties I, II, III et IV de la correspondance en date du 16 juin 2008.

Première partie: il a été demandé aux Bermudes de répondre aux questions 3, 6 et 10 de la première partie

Question 3 Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée

149. Actuellement, le Département des services aux enfants et aux familles est chargé du suivi et de la coordination de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela constitue un changement depuis la période couverte par le dernier rapport, alors que c'était le Comité national des droits de l'enfant qui en était chargé.

150. Selon un rythme annuel, le Département des services aux enfants et aux familles recense les mesures à prendre pour guider et coordonner ses services et son action auprès des enfants dans le cadre de programmes que lesdits services fournissent ou financent. L'initiative relative

à l'agrément visant à homologuer des programmes¹ financés par ce département est un exemple d'initiative qui va dans le sens de l'objectif et de l'intention de la Convention.

151. Le Département des services aux enfants et aux familles poursuit également ses efforts en faveur des enfants en collaborant avec les organisations publiques et non gouvernementales. Il œuvre avec les départements de l'éducation, de la santé et de la jeunesse, des sports et des loisirs pour faire en sorte que l'action du gouvernement en faveur des enfants soit bien coordonnée. Grâce à ses subventions et aux relations qu'il entretient avec des ONG comme l'Inter Agency Committee (IAC), il applique les articles de la Convention par le biais de diverses initiatives.

152. L'établissement de ce rapport sur la Convention a permis au Département de réexaminer son approche du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de cette dernière afin d'améliorer ses résultats. Le Département est conscient de l'importance que revêt la coordination des actions menées auprès de tous les prestataires de services et la participation au processus de diverses parties prenantes, y compris les enfants eux-mêmes.

153. Le Département des services aux enfants et aux familles mettra en place un comité pluridisciplinaire et divers sous-comités chargés de la mise au point d'un plan national pour l'enfance conformément à ce que préconise la Convention, ainsi qu'un moyen de contrôler et de coordonner l'exécution de ce plan.

Question 6 Mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale

154. Le Département des services aux enfants et aux familles est fidèle, dans sa lutte contre la violence, à une tradition de prévention et d'intervention précoce présentée dans le dernier rapport. Il a renforcé son action en s'associant avec le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs, et celui des services judiciaires en vue de fournir des services permettant de répondre aux besoins des enfants en matière de développement en s'axant sur les facteurs de risque et de protection. On assure une formation qui privilégie les ressources en matière de développement pour aider les professionnels au sein du gouvernement et de la collectivité. Cette formation s'attache à réduire l'incidence des comportements négatifs et antisociaux en insistant sur les facteurs de protection et en faisant diminuer les facteurs de risque.² On espère que cette approche fera diminuer la probabilité de l'isolation sociale, l'activité des bandes et qu'elle aidera nos jeunes à se développer de façon positive.

155. Le Département de la lutte nationale contre les stupéfiants mène des recherches depuis de nombreuses années à l'aide de l'enquête *Communities that Care Youth* qui rend compte des facteurs de risque et de protection pour les jeunes permettant de prévoir leurs actions et leurs réactions au sein de la collectivité. Selon les statistiques du Service de police des Bermudes, on a enregistré 309 incidents de criminalité violente en 2005 et 17 incidents comportant l'usage d'objets tranchants et à pointe acérée en 2006. En outre, c'est en 2006 qu'on a compté le moins

¹ *Residential Treatment Services* a reçu l'agrément du Conseil chargé de l'agrément et les services familiaux et le *Happy Valley Child Centre* sont en cours d'examen pour l'obtenir.

² *Communities That Care Youth Survey Report*, Bermuda Students October 2003.

d'infractions violentes en cinq ans, et tout laisse à penser que la plupart d'entre elles ont été commises par un groupe relativement peu nombreux de multirécidivistes. Néanmoins, environ 10 % des infractions enregistrées étaient des infractions violentes, et 17 % des adolescents indiquent qu'ils ont été impliqués dans une agression avec préméditation.

156. Grâce à l'association de toutes ces mesures et de toutes ces approches, les Bermudes vont disposer d'une stratégie de prévention axée sur un développement positif de notre jeunesse et d'un moyen d'évaluer les effets de cette démarche au fil du temps.

157. Participant à cette lutte contre divers types de violence les Services pour les enfants et les adolescents, la police (violence sexuelle, violence familiale, violence civile), *Women's Resource Centre et Physical Abuse Centre* (lutte contre la violence familiale et la violence sexuelle – femmes adultes et leurs enfants).

158. Á la suite de l'augmentation de la violence exercée par des jeunes à l'encontre d'autres jeunes, le Premier Ministre des Bermudes a annoncé plusieurs initiatives nouvelles qui doivent être lancées immédiatement, dont les suivantes, entre autres :

- Formation des parents à diverses techniques de gestion, comme l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et du savoir-faire pour les parents dans leurs tâches éducatives;
- L'établissement d'un partenariat avec les communautés confessionnelles pour mettre au point des moyens novateurs de contenir cette vague de comportements antisociaux;
- Le réexamen des mesures de lutte prises par le gouvernement en matière de prévention et d'intervention pour vérifier que les moyens qui leur ont été affectés sont suffisants;
- Les programmes d'expansion qui se sont révélés efficaces auprès des jeunes à risque.

Question 10 Mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations

159. Les Bermudes sont peuplées par une petite collectivité très soudée où la famille élargie joue encore un rôle important dans la vie des enfants. Si un membre de la famille émigre à l'étranger, les enfants accompagnent généralement le parent en question. Cela dit, si l'enfant reste aux Bermudes, c'est généralement auprès d'un membre de la famille élargie, par exemple la grand-mère, ce qui lui permet de rester par là même dans le même milieu scolaire. Le soutien sanitaire et les dossiers médicaux ne changent pas car le système de santé scolaire est gratuit et couvre toute les îles. Les membres de la famille élargie bénéficient d'une aide sous forme de subvention de garderie, d'assistance financière ou une rémunération au titre de la prise en charge par la parenté, d'une prise en charge psychologique gratuite dans les écoles et dans la collectivité, ainsi que de tous les autres soutiens pour pouvoir répondre aux besoins de l'enfant et de la famille élargie. Dans ces conditions, l'enfant n'est pas indûment défavorisé ni victime de discrimination en raison de l'émigration parentale.

Deuxième partie

Nouveaux projets ou textes de loi

160. Le Ministère de l'éducation a promulgué plusieurs textes législatifs:

- La loi de 2008 portant modification de la loi sur l'éducation répond à des préoccupations concernant l'enseignement public;
- La loi de 2002 sur l'*Educators Council* des Bermudes traite des normes et de la qualité de l'enseignement;
- Les amendements proposés à la Bermuda College Act 1974 (loi de 1974 sur le Bermuda College) visent à former une population très compétente et très bien éduquée aux Bermudes;
- La loi sur les bourses d'État des Bermudes régit l'ajustement des fonds affectés aux bourses annuelles par le gouvernement.

161. Le Ministère de la culture et de la réadaptation sociale³ a promulgué les lois ci-après:

- La loi de 2006 sur l'adoption d'enfants, qui traite des droits parentaux, notamment en cas de placement en famille d'accueil et de regroupement familial.
- La loi de 2002 portant modifications de la loi sur l'enfance, qui traite de la responsabilité parentale ainsi que de l'élimination de la différence de traitement entre les enfants nés dans le mariage et ceux qui sont nés hors mariage.
- Le Règlement de 2008 portant modification de l'assistance financière, qui a permis d'actualiser le programme global de rémunérations et comporte des dispositions relatives aux enfants placés en famille d'accueil qui ont atteint l'âge de 18 ans.
- Le projet de loi sur l'allocation de garde d'enfant régira les fonds de garde d'enfants versés aux personnes qualifiées.

162. Le service de police des Bermudes a élaboré le projet de loi ci-après:

- Projet de loi sur la protection en ligne des enfants, destiné à protéger ces derniers contre l'exploitation en ligne.

³ Qui comprend les Services à l'enfance et aux familles, les affaires communautaires et culturelles, les services judiciaires, les affaires sociales dont font partie les droits de l'homme, la lutte nationale contre la drogue et l'aide financière.

Politiques mises en œuvre récemment

163. Les nouvelles politiques liées à la législation sont les suivantes:

- Récompenser les établissements scolaires qui le méritent pour le haut niveau de leur enseignement et accroître l'appui aux écoles dont les évaluations sont moins bonnes pour les aider à atteindre les objectifs fixés en matière de résultats;
- Porter l'âge de fin de scolarité obligatoire à 18 ans;
- Améliorer la qualité de l'enseignement grâce à un enregistrement officiel des éducateurs et à la délivrance d'un agrément;
- Mettre en place la gratuité des études au Bermuda College pour les personnes qui répondent aux critères établis;
- Offrir en totalité l'enseignement, la pension et le voyage aller et retour par avion aux bénéficiaires d'une bourse d'État des Bermudes;
- Augmenter la bourse de formation à l'enseignement de 5 000 dollars;
- Déchoir les parents de leur responsabilité parentale dans des conditions précises pour faciliter l'adoption.
- Permettre au parent et à l'enfant de faire des recherches pour découvrir des informations sur l'identité de ce dernier et établir des contacts lorsque l'enfant adopté parvient à l'âge adulte.
- Mettre à jour le montant de l'aide financière pour tenir compte des besoins financiers actuels des demandeurs.
- Poursuivre le soutien financier pour les enfants placés en famille d'accueil au-delà de l'enfance.
- Prévoir la garde d'enfants subventionnée dans un centre autorisé pour les enfants de familles dont les revenus leur donne le droit d'en bénéficier.
- Faire en sorte que tous les enfants soient traités de manière égale, qu'ils soient nés hors mariage ou non.
- Établir des normes de meilleures pratiques pour lutter contre la criminalité en ligne et l'exploitation des enfants ou les sévices à leur égard.

164. Les politiques mises en œuvre par le Ministère de la culture et de la réadaptation sociale en rapport avec la Convention sont les suivantes :

- Le Département de l'enfance et des services familiaux, en vue de mettre les politiques et les services en conformité avec les normes relatives aux meilleures pratiques, s'efforce d'obtenir l'agrément pour les services qu'il finance.

- Une plus forte participation des parents aux actions thérapeutiques destinées aux enfants dans le cadre du Programme psycho-éducatif.
- Le Programme psycho-éducatif a été restructuré pour correspondre aux critères relatifs aux meilleures pratiques et comprendre la mise à jour d'un dossier sur les établissements étrangers et les services qu'ils dispensent. Cela permet de mieux adapter les services offerts par l'établissement aux enfants.
- Le Département des affaires communautaires et culturelles s'est engagé à faire que les programmes soient mieux axés sur les jeunes afin que la culture et les traditions des Bermudes soient mieux connus et plus appréciés.
- Des protocoles et des normes ont été mis en place pour l'équipe de lutte contre la violence sexuelle. De plus, le recueil de données et des lignes directrices pour les analyses ont été mis au point.
- Un plan directeur national pour la lutte contre les drogues 2007-2011 a été finalisé, comportant des initiatives en matière de prévention et d'éducation du public afin de faire baisser la demande et de tenir compte des politiques qui concernent les jeunes.

165. Les politiques menées par le Ministère de la santé en rapport avec la Convention sont les suivantes:

- Réintégrer le service pour les enfants et les adolescents dans le site du Mid Atlantic Wellness Institute.
- Dans le cadre de mémorandums d'accord avec le Ministère de l'éducation, toute préoccupation relative à des lésions auto-infligées doit faire l'objet d'un rapport aux services pour les enfants et les adolescents pour évaluation.
- Les services pour les enfants et les adolescents ont mis au point un instrument d'évaluation et d'aiguillage des cas de lésions auto-infligées. En outre, une stratégie de collaboration pour la prévention et la réduction des mauvaises orientations a été instaurée avec le Ministère de l'éducation.
- Le Conseil d'administration de l'Hôpital des Bermudes a convenu de permettre aux services pour les enfants et les adolescents de dispenser un enseignement scolaire aux enfants et aux adolescents qui souffrent de troubles psychiatriques ou mentaux sur site pendant qu'ils y suivent un traitement pour ces troubles.

166. Politiques mises en œuvre par le Ministère de l'environnement et des sports :

- Le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs a adopté une approche à caractère préventif dans les programmes qu'il met en place et s'axe sur un développement positif des jeunes en privilégiant les ressources qui favorisent ce développement.
- Utiliser les services sportifs pour le développement d'ensemble des enfants au plan scolaire, social et athlétique et encourager les organisations de jeunes à solliciter des

subventions pour des programmes ayant une composante relative au développement des jeunes. Le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs a mis en place un processus de contrôle des subventions avec obligation de rendre des comptes pour s'assurer que ces programmes répondent aux besoins des personnes et fassent l'objet d'une évaluation.

- Le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs exerce une tolérance zéro en ce qui concerne les politiques de lutte contre la violence dans ses programmes. Il impose un code de conduite tant pour les camps de jour que pour les programmes parascolaires. Les infractions graves font l'objet d'un rapport pour évaluation et intervention.

167. Politiques menées par le Ministère de la justice avec le Département des services judiciaires:

- Recours à une CMIT⁴ (équipe d'initiative interministérielle) appréciée qui aide le tribunal à pratiquer une approche globale des prestations de services.
- S'axer moins sur l'incarcération et renforcer les compétences, rendre des ordonnances de traitement et recourir à la gestion de l'argent pour agir sur les parents délinquants non incarcérés.

168. Politiques mises en œuvre par le service de police:

- La politique de lutte contre la violence familiale a été mise en œuvre, avec un fonctionnaire chargé de la violence familiale pour aider les victimes, ce qui crée ainsi une liaison entre les victimes, les parties prenantes et les poursuites en justice.
- Le Département du commerce électronique collabore aussi avec les ISP et les détenteurs de téléphones cellulaires et vient de mettre au point un code de meilleures pratiques dans cette branche qui permettra d'harmoniser les efforts qu'il déploie dans la lutte contre la criminalité en ligne et l'exploitation des enfants ainsi que les sévices dont ils peuvent être victimes.

Programmes et projets entrepris récemment

169. Le Comité de travail du Partenariat parents/entreprises a été mis sur pied en 2007 avec comme objectif de faire participer à la fois les parents et les entreprises à l'éducation des enfants. Un plan de partenariat avec les entreprises a été élaboré, qui comporte un programme d'encadrement et de «double pilotage».

170. Le *BTEC project* prévoit un programme scolaire de science et technologie informatiques pour les élèves de l'enseignement public.

⁴ Cross Ministry Initiative.

171. Le *Bermuda Career Centre* (Centre d'orientation professionnelle des Bermudes) met à disposition diverses ressources en rapport avec l'enseignement supérieur, les filières professionnelles et la préparation à un métier⁵.

172. Le cadre de collaboration en matière d'alphabétisation indique la manière dont l'alphabétisation devrait être pratiquée dans les écoles, afin que tous les élèves sachent mieux lire et écrire.

173. *Mirrors Programme* permet de faire participer, tout en leur apportant un soutien, «les jeunes à risque âgés de 15 à 18 ans aux Bermudes pour les aider à se prendre en charge et à faire des choix appropriés leur permettant d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels». Ce programme à trois niveaux met en pratique une stratégie d'approche des facteurs de risque et de protection qui rend possible d'examiner et de soutenir le développement des jeunes.

174. *Fathers Programme* (Programme pour les pères, ou Programme d'aide à la paternité), programme de six semaines inter et intraministériel proposé par le *Happy Valley Child Care Centre* (Centre de soins infantiles de Happy Valley) qui enseigne l'art d'être parent.

175. L'équipe d'initiatives interministérielle permet aux adolescents et aux parents d'acquérir diverses compétences pour améliorer autant que possible le fonctionnement des familles et les renforcer.

176. Le *Codependency Group*, avec l'aide du BYCS, fournit un appui aux familles et aux personnes touchées par l'abus des drogues.

177. Les *Budgeting Seminars* apprennent aux parents à établir un budget pour leur permettre de réduire les risques financiers.

178. *Nurturing Parent* enseigne aux parents les techniques d'éducation adaptées à l'âge des enfants.

179. Dans le Registre des sévices à enfant sont enregistrés les noms des personnes reconnues coupables de ce délit. Les employeurs désirant embaucher une personne pour s'occuper d'enfants l'utilisent pour prendre leur décision à cet égard.

180. *7 Habits for Successful Families* est une initiative interministérielle destinée à aider les familles à avoir des relations saines en leur sein et à renforcer les liens dans le milieu familial.

181. *Transition Programme in Residential Treatment Services* pourvoit à des services de transition aux enfants et à une thérapie pour les familles afin de donner aux enfants ayant fait l'objet d'un placement les meilleures chances possibles de réintégrer le milieu familial.

182. Des récompenses sont attribuées aux jeunes et aux familles d'accueil et aux parents adoptifs faisant preuve d'excellence.

⁵ <http://www.bdacareers.bm/cgi-bin/htmls.cgi/011706.10.127270745110312481/apps/bdacareers/index.html>

183. *On-site Instruction at Child & Adolescent Services* apportent une éducation sur site aux enfants et aux adolescents en cours de traitement pour troubles mentaux ou psychiatriques. Ce sont les enseignants chargés de ces cours qui assurent l'évaluation des résultats des élèves pour des raisons de cohérence.

184. *Team for High Risk Interagency Clients* est une équipe instaurée en 2007 dans laquelle collaborent des représentants de divers ministères pour s'occuper d'enfants à haut risque.

185. *Summer Day Programme* apporte une option de prise en charge d'enfants atteints de troubles du comportement et du syndrome d'hyperactivité avec trouble de l'attention.

186. Le *Psychiatric Nurse Training Programme*, agréé par le *Royal College of Nursing*, apporte une formation au personnel infirmier psychiatrique.

187. *Development Assets Training Workshop* a été prévu pour aider les professionnels en matière de ressources de développement et les charger de renforcer au maximum les facteurs de protection et de réduire autant que possible les facteurs de risque pour les enfants.

188. *Alternatives to Traditional Education* est une initiative interministérielle visant à prévoir des alternatives à l'éducation traditionnelle pour les jeunes à risque dans l'enseignement.

189. L'*Online Protection Website* www.cybertips.bm apporte un soutien aux parents, aux enfants et aux éducateurs pour les aider à se protéger contre les prédateurs en ligne et d'autres manifestations informatiques inappropriées.

Troisième partie: il a été demandé aux Bermudes de répondre aux questions 1, 3 et 4 de cette partie.

Question 1

190. Le tableau ci-après présente le budget des principaux départements prestataires de services aux enfants. Les chiffres de chaque département, concernent les enfants, dans la mesure du possible.

Affectation budgétaire	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Département de l'éducation	107 287 000	114 769 000	117 313 000
Département de la santé	12 331 000	14 295 000	14 407 000
Services aux enfants et aux familles	10 182 000	12 487 000	13 769 000
Subvention aux hôpitaux pour la jeunesse	2 919 575	2 722 597	2 507 964
TOTAL PAR ANNÉE	145 528 575	157 329 597	164 074 964

NOTES: les chiffres de 2007/2008 sont tous des estimations révisées pour les SEF, le Département de la santé et l'éducation.

191. Comme l'accent est placé, dans cette section, sur l'éducation et la santé, il convient de faire les observations suivantes:

- Au Ministère de l'éducation, le budget de 2006/07 a augmenté de 6 % par rapport

à l'année précédente. Cette augmentation a été initialement due au financement complémentaire du "soutien à divers apprenants", à l'appui financier supplémentaire aux établissements secondaires de premier cycle et aux lycées ainsi qu'aux services financiers et aux services aux entreprises, qui est le centre de coût chargé des subventions octroyées par le Département. Le budget de 2007/08 a été augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente essentiellement en raison de l'appui supplémentaire accordé aux écoles primaires et aux établissements d'enseignement secondaire de premier cycle.

- Dans le Département de la santé, les chiffres ci-dessus concernent les soins individuels, la santé bucco-dentaire et l'administration de la santé qui est également chargée des subventions octroyées par ce département. Dans ce dernier, le budget de 2006/07 a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente, ce financement additionnel étant dû à une augmentation de 6 % du budget des soins individuels et de la santé bucco-dentaire et de 9 % de l'administration, liée essentiellement à un accroissement de la subvention pour les services médicaux aux enfants se rendant à l'étranger pour y subir un traitement. En 2007/08 l'augmentation du budget de ces trois domaines a été inférieure à 1 % et a été liée à celle du financement de la santé bucco-dentaire.

Question 3 Personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes et cas signalés de sévices ou de mauvais traitements

192. Aucun cas de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants au cours de leur arrestation ou de leur placement en détention n'a été signalé au cours des années 2006, 2007 ou 2008.

Question 4 Enfants victimes d'exploitation sexuelle

193. Aucun cas d'exploitation sexuelle ou de traite d'enfant n'a été signalé aux Bermudes. Deux cas de pornographie mettant en scène des enfants en 2008 ont fait l'objet d'un rapport. Dans les statistiques des Bermudes, il n'y a jamais eu de ventilation entre prostitution, pornographie et traite, parce que la rareté de ce problème ne semblait pas le justifier. Cela dit, étant donné l'importance de cette question, le Département des services aux enfants et aux familles a l'intention d'étendre les attributions du Comité interinstitutions de protection à la surveillance de la prostitution, de la pornographie et de la traite. Ce comité attire actuellement l'attention sur les délinquants à haut risque et sur les enfants à risque. Il s'occupe de mettre en place une coordination et des protocoles de meilleures pratiques pour faire diminuer les risques de récidive, de harcèlement et les risques dans les collectivités. En outre, la police a commencé à former son personnel et à mettre en place des mesures améliorées de suivi des déplacements pour rendre compte des cas dont il a été question plus haut.

194. Le Code pénal 2007 est entré en vigueur le 7 mai 2008. Il vise à protéger les enfants des sévices et de l'exploitation sexuelle. Tous les enfants victimes de sévices de quelque nature que ce soit, font l'objet d'un examen de la part du Département de l'enfance et des services familiaux et des plans de prestations individuelles sont établis, qui donnent le détail des besoins de ces enfants en matière de rétablissement et de réintégration sociale, ainsi que des interventions prévues pour répondre à ces besoins. Le chargé de travail social concerné s'occupe de faire en sorte qu'il soit satisfait à ces besoins et prend des mesures correctives si ce n'est pas le cas.

Quatrième partie

Sujets de dialogue potentiels

Statut de la Convention dans l'ordre juridique de l'État partie.

195. Depuis la mise en œuvre de la loi sur l'enfance, toutes les nouvelles lois et les amendements aux lois existantes ont été guidés par la Convention relative aux droits de l'enfant.

Protection contre la discrimination, notamment en ce qui concerne:

Les enfants appartenant à des minorités ethniques

196. Des brochures ont été publiées à l'intention de la population portugaise, la minorité la plus importante. Elles concernent les drogues, les sévices à enfant, la comparution devant les tribunaux et les questions de santé. Des traducteurs sont également disponibles et l'on a recours à eux en cas de besoin. En outre, le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs fait tout ce qu'il peut pour faciliter l'accès à ses programmes aux enfants qui ont été réinstallés aux Bermudes.

Enfants vivant dans la pauvreté

197. Les Bermudes disposent d'une pléthore de programmes d'appui aux enfants et aux familles en difficulté. L'aide financière, la gratuité de l'enseignement et des soins de santé réduisent autant que possible le nombre des enfants considérés comme vivant dans la pauvreté et donc les possibilités qu'ils soient victimes de discrimination.

Les enfants handicapés

198. Conformément aux préceptes énumérés dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (2007), le NOSPC/Disability⁶, comme la Convention relative aux droits de l'enfant, indique que "les enfants handicapés devraient jouir de tous les droits et libertés fondamentaux de l'homme à égalité avec les autres enfants". Le Conseil consultatif national de l'accessibilité est chargé de mettre en œuvre un plan d'accessibilité pour les Bermudes, qui accroît l'indépendance de toutes les personnes handicapées, favorise leur participation à la vie de la collectivité et améliore autant que possible leur qualité de vie.

Les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement

199. Le Département des services aux enfants et aux familles ne recense pas les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et n'en permet pas le recensement. Il est interdit d'utiliser des photographies des enfants placés en famille d'accueil pour des manifestations de promotion ou des événements médiatiques. Ce département a également comme politique de faire en sorte que les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement aient droit aux mêmes ressources et aux mêmes services que les autres pour ne pas se singulariser en raison de l'absence de ces ressources.

⁶ NOSPS – National Office for Seniors and Physically Challenged.

Les enfants en conflit avec la loi

200. L'ordre judiciaire ne recense pas les enfants en conflit avec la loi et n'autorise pas leur recensement. Les tribunaux de la famille et les tribunaux pour mineurs siègent à huis clos, la présence doit être approuvée par le juge et les procès-verbaux des audiences sont confidentiels.

Renforcement de l'application globale de la Convention sur les points suivants:

Non-discrimination

201. Les enfants résidant aux Bermudes bénéficient de toutes les protections prévues par la loi de 1981 sur les droits de l'homme (telle qu'amendée). Il s'agit, sans que ce soit limitatif, de la protection contre la discrimination fondée sur la race, le lieu de naissance, la couleur, les origines ethniques ou nationales, le sexe, le handicap, la question de savoir si la naissance a eu lieu hors mariage, ou le fait que l'intéressé soit susceptible d'avoir un enfant, d'appartenir à une religion, d'avoir des convictions religieuses ou des opinions politiques.

L'intérêt supérieur de l'enfant

202. Non contentes de veiller à ce que les normes soient respectées dans les programmes mis en œuvre ou financés par le Département des services aux enfants et aux familles, les Bermudes célèbrent la Journée universelle de l'enfant, le mois des sévices à enfants et le mois de la protection de remplacement. Le personnel collabore également avec les associations locales tout au long de l'année, et maintient ainsi les questions relatives aux enfants au premier plan, tout en soulignant leurs besoins.

Droit à la vie, à la survie et au développement

203. Le Ministère de la jeunesse, du développement, des sports et des loisirs joue un rôle très important pour renforcer la mise en œuvre globale de la Convention en matière de développement. Il n'est pas seulement chargé de l'octroi de subventions aux organisations de la jeunesse des Bermudes pour l'exécution des programmes, mais également des activités extrascolaires et des camps de jour estivaux pour les enfants d'âge scolaire dans tout le pays.

204. Le *Happy Valley Child Care Centre* reste le seul centre géré par l'État et accueille 44 enfants. Selon les estimations pour 2008/2009, le budget de fonctionnement de ce centre et de ses programmes sera de 976 000 dollars.

205. La Bibliothèque nationale des Bermudes dispense des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité composite du pays et à contribuer à l'épanouissement et au bon développement des jeunes.

206. Le Programme de développement de l'enfance œuvre en collaboration avec les familles en faveur du développement des enfants à partir de la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans. Il est procédé, dans son cadre, à des évaluations pour aider les familles à améliorer leurs compétences dans ce domaine.

Dépistages effectués dans le cadre du Programme de développement de l'enfance

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Total des enfants de 2 ans remplissant les conditions pour faire l'objet d'un dépistage	843	857	
Total des dépistages effectués	586	579	589
Pourcentage	69 %	67 %	
Enfants orientés vers évaluation/entrevue avec parents	293	237	179
Pourcentage	50 %	40 %	30 %

Droit de l'enfant d'exprimer ses opinions et d'être entendu

207. Outre le «*Learn a Lot*» et les conseils des élèves, les jeunes des Bermudes auront une sérieuse possibilité de participer à des ateliers stimulants, amusants et instructifs sur la sensibilisation à la diversité et l'autonomisation au Forum de la jeunesse de 2009 organisé par le Comité du 400^{ème} anniversaire des Bermudes.

Enfants bénéficiant d'une protection de remplacement

208. Voir les tableaux 1 et 2 de l'annexe I pour trouver des statistiques relatives à la protection de remplacement.

La violence familiale, notamment les châtiments corporels et les sévices sexuels.

209. Voir les tableaux 3 et 4 de l'annexe I pour trouver des statistiques.

Les enfants handicapés, en particulier leur accès aux domaines suivants:

L'éducation

210. Le Ministère de l'éducation a pour philosophie de répondre aux divers besoins des élèves, d'assurer leur épanouissement, leur réussite, et d'attacher une grande importance à la diversité dans le cadre d'un système unifié. Il est répondu aux besoins spéciaux des élèves grâce au programme scolaire, aux services d'appui aux élèves et à l'encadrement des programmes.

Les activités culturelles et récréatives

211. Le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs dispose d'un service spécial pour répondre aux besoins des enfants après l'école et en camp de jour estival. Il s'agit que tous les enfants, quelles que soient leurs aptitudes, aient accès aux activités sportives, développementales et récréatives. Afin de satisfaire la demande de services des enfants qui souffrent de troubles du comportement et du syndrome d'hyperactivité avec trouble de l'attention, le Service de l'enfance et de l'adolescence a lancé, en 2007, un programme de jour estival destiné aux enfants âgés de 5 à 14 ans.

Les enfants exposés à la pauvreté, notamment les progrès accomplis pour atteindre l'objectif à long terme fixé par l'État partie d'éradiquer la pauvreté infantile d'ici à 2020.

212. Le rapport sur les seuils de faible revenu a été établi en mars 2008 par le Département des statistiques. Trois mesures relatives au faible revenu ont été retenues comme méthodes appropriées pour déterminer quelles sont les personnes économiquement défavorisées aux Bermudes, à savoir le seuil de bas revenus relatifs (*Relative Low Income Threshold*), la valeur maximale du faible revenu (*Low Income Cut-Off*) et le seuil de faible revenu (*Low Income Threshold*). Les résultats feront l'objet d'une réflexion approfondie et retiendront l'attention des décideurs pour s'assurer qu'ils cadrent avec les effets attendus des programmes d'appui.

213. Le Gouvernement des Bermudes s'est déjà engagé à subventionner les services de protection de l'enfance pour les familles qui remplissent les conditions, les transports publics gratuits, la mise en œuvre d'un système de soins de santé accessible financièrement et géographiquement, et la gratuité de l'inscription au Bermuda College. Tout cela a des répercussions favorables sur les ménages économiquement défavorisés.

La santé et le bien-être, l'accès aux services médicaux, la santé des adolescents (le suicide, les grossesses chez les adolescentes, par exemple) et la santé mentale.

214. «*Well Bermuda: une stratégie nationale de promotion de la santé 2006*», indique que les Bermudes ont une population de 62 059 habitants, dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Leur taux de croissance démographique est de 0,7 %, 6 % de la population étant âgée de moins de 5 ans et 11 % de plus de 65 ans et au-delà.

215. En 2005, le Département de la santé, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, a procédé à une évaluation des résultats des principaux services sanitaires des Bermudes, à la suite de laquelle les autorités des Bermudes ont mis au point une stratégie nationale de promotion de la santé. Cette stratégie, décrite dans *Well Bermuda*, repose sur une conception fédératrice en faveur d'une meilleure prise en charge de la santé des habitants et sur un ensemble de priorités relatives à la promotion de la santé dans le pays. La Stratégie nationale de promotion de la santé⁷ est axée sur diverses questions essentielles et comporte des composantes de promotion de la santé des enfants et des adolescents.

Un poids sain

216. L'enquête sur la santé de 2006 a montré que 36 % des enfants âgés de 5 à 10 ans présentaient une surcharge pondérale ou étaient obèses et, en 2001, on avait constaté que 25 % des adolescents âgés de 11 à 17 ans étaient dans ce cas. L'enquête de 2001 sur les adolescents (*Teen Survey*) a fait apparaître que 29 % des adolescents pratiquaient de vigoureuses activités physiques cinq fois par semaine et que 31 % d'entre eux se passaient régulièrement de petit déjeuner. En outre, selon le budget de 2006, 71% des écoles avaient mis en œuvre une politique

7

http://www.gov.bm/portal/server.pt/gateway/PTARGS_0_2_7307_504_1987_43/http%3B/ptpublisher.gov.bm%3B7087/publishedcontent/publish/ministry_of_health_and_family_services/new_health/reports_publications/articles/well_bermuda_a_national_health_promotion_strategy_2006_0.pdf

nutritionnelle selon laquelle la totalité des aliments qui y sont consommés sont bons pour la santé de l'enfant.

Le métier de parent

217. En 2005, 85 % des nouvelles mères recevaient la visite d'une visiteuse sanitaire dans les 14 jours suivant l'accouchement. En 2006, le Réseau d'éducation parentale (*Parent Education Network*) a organisé 13 réunions de perfectionnement des parents. De plus, selon le budget de 2006, l'incidence des sévices à enfant et du défaut de soins à enfant a été de 3 %, et selon l'enquête sanitaire de 2006, celle de la violence familiale des adultes a été de 9 %.

Aux Bermudes, la proportion d'adolescentes âgées de 13 à 19 ans donnant naissance à des enfants a diminué au cours de ces dernières années, passant de 9 % en 1999 à 5,5 % en 2005.

Des enfants en bonne santé

218. L'enquête sanitaire de 2006 a fait apparaître un état sanitaire des enfants généralement médiocre selon ce qu'en disent les parents, et des problèmes de développement pour les enfants âgés de 0 à 10 ans, 93 % d'entre eux indiquant qu'ils étaient à jour de leurs vaccinations, 84 % étaient allés au service des urgences une fois ou pas du tout au cours de l'année précédente, 82 % avaient passé un bilan de santé au cours de l'année précédente et 56 % étaient allés chez le dentiste l'année précédente, 40 % des enfants n'y étant jamais allés. Les problèmes de santé les plus répandus, selon les rapports, étaient l'asthme (19 %), l'eczéma (17 %), des infections des oreilles (trois ou plus, 16 %), des allergies respiratoires (9 %). L'excédent pondéral et l'obésité étaient également très fréquents chez les 5-10 ans (36 %).

Handicaps

219. En ce qui concerne les enfants, l'enquête sanitaire de 2006 a permis de constater que dans une proportion allant jusqu'à 3 % de ceux qui sont âgés de 0 à 10 ans, avait été détecté un handicap tel qu'un retard de développement, et/ou une déficience rendant nécessaire l'usage d'un équipement spécial ou entraînant une limitation de la mobilité.

Tabagisme et drogue

220. En 2007, la Commission nationale de la toxicomanie (*National Drug Commission*) a mené une action dans le prolongement de l'enquête de 2003. Les résultats figureront dans le prochain rapport sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Domages corporels

221. Selon l'enquête de 2006, 88 % des enfants et 6 % des adolescents utilisaient un siège approprié ou une ceinture de sécurité en voiture. D'après l'enquête sur les adolescents de 2001, 16 % de ces derniers ont indiqué qu'ils s'étaient déplacés dans un véhicule conduit par une personne en état d'ébriété.

222. En outre, il a été fait état des statistiques suivantes concernant la santé et le bien-être de base des enfants des Bermudes dans l'Enquête de 2006 sur la santé des adultes et des enfants aux Bermudes:

- 95 % des enfants prenaient un petit déjeuner tous les matins;
- 44 % des enfants regardaient la télévision pendant plus d'une heure chaque jour;
- 76 % des enfants n'avaient pas eu recours au service des urgences, 17 % une fois seulement, et 6 % deux fois ou plus;
- Les quatre problèmes médicaux dont la prévalence était la plus forte chez les enfants étaient l'asthme (22 %), l'eczéma (17 %), les infections des oreilles (16 %) et les allergies respiratoires (9 %).

VIH/SIDA

223. La plupart des personnes infectées par le VIH l'ont été entre 25 et 44 ans. Aucun diagnostic de VIH n'a été effectué concernant une personne âgée de moins de 25 ans depuis 2004, ni un enfant (âgé de 0 à 14 ans) depuis 1996. On n'a pas enregistré de nouveau cas de VIH/SIDA ni de décès de personnes exposées à cette infection par du sang ou des produits sanguins contaminés, ni par transmission de la mère à l'enfant.

Mesures des résultats en ce qui concerne les enfants – Département de la santé

224. Voir le tableau 6 de l'annexe I.

225. Les Services aux enfants et aux adolescents offrent trois programmes à leur population cible: malade hospitalisé, programme de jour (intervention thérapeutique et enseignement scolaire), et malade non hospitalisé (services de diagnostic et d'intervention). Les enfants âgés de moins de 4 ans ne relèvent pas des Services aux enfants et aux adolescents, sauf s'ils souffrent de problèmes de santé mentale qui rendent un traitement nécessaire.

226. Les tendances récentes signalées par les Services aux enfants et aux adolescents sont les suivantes:

- Un nombre important d'enfants faisant l'objet d'un diagnostic de dépression vivent dans une famille dont un des parents est dans le même état;
- Une augmentation du nombre d'enfants aiguillés vers un service de prise en charge psychologique pour chagrin et traumatisme dus à la violence familiale et civile;
- Une augmentation du nombre d'enfants orientés vers un service spécialisé pour troubles du comportement. C'est là une lacune dans les services aux enfants et aux adolescents;
- Le nombre d'enfants aiguillés vers un service spécialisé pour troubles de l'alimentation. Bien que ce nombre ne soit pas très important, de nouveaux cas apparaissent chaque année. En 2005, 2006, 2007 et 2008, on a enregistré respectivement 1 cas, 2 cas, 1 cas et 1 cas respectivement;

- On n'a pas enregistré de suicide d'enfant ni d'adolescent.

Prestation de services par le biais des Services aux enfants et aux adolescents

227. Voir le tableau 7 de l'annexe I.

Grossesse des adolescentes

228. Voir le tableau 8 de l'annexe I.

Traitement des problèmes concernant les enfants au cours de leur éducation, dans les domaines ci-après:

Les brimades à l'école

229. Les écoles ont adopté une tolérance zéro à l'égard des brimades. Pour lutter contre cela, elles s'y prennent de deux manières:

- Prévention – les conseillers d'orientation interviennent dans les classes pour dispenser un enseignement sur ce que sont les brimades et sur la manière de se comporter quand on en est victime;
- Intervention – Les conseillers d'orientation proposent une médiation au cours de séances individuelles ou de séances de groupe, ou les deux. L'administration de l'école prend les mesures qui s'imposent quand des brimades sont signalées et avérées.

230. Dans sa lutte contre les brimades, le Département des droits de l'homme a lancé plusieurs initiatives destinées à faire prévaloir «une culture de tolérance» et d'«acceptation de la différence», à savoir:

- Des forums de sensibilisation aux relations interraciales par l'intermédiaire des *CURE Youth Forums*. Faisant suite aux forums de la jeunesse, *CURE* a publié divers documents imprimés en matière d'éducation à l'usage des jeunes et des personnes qui s'occupent d'eux;
- L'atelier "*7 Habits for Effective Young People*" a été conçu pour répondre à certains des graves dilemmes qui se posent aux jeunes des Bermudes et leur proposer des stratégies pour les aider à orienter leur vie.

Droit de l'enfant d'exprimer ses opinions et d'être entendu

231. Conseils d'élèves: dans le système éducatif des Bermudes, les élèves peuvent s'exprimer par le biais des conseils d'élèves qui sont en place dans les écoles secondaires de premier cycle et les lycées. Ces conseils se réunissent régulièrement et veillent à ce que les préoccupations des élèves soient transmises à l'administration scolaire.

L'enseignement des droits de l'homme

232. La Commission des droits de l'homme est en train de mettre au point une initiative destinée à améliorer l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles des Bermudes. Ce programme doit démarrer approximativement en octobre 2008, avec des présentations régulières dans des écoles choisies. En outre, la Commission des droits de l'homme, en collaboration avec la Commission de l'unité et de l'égalité raciale, étudie la future mise au point d'une Stratégie pour l'égalité et les droits de l'homme dans l'enseignement.

233. Les initiatives relatives à l'enseignement des droits de l'homme sont les suivantes:

- Une publication pour les écoles primaires sur les relations interraciales;
- La mise au point d'un programme ou d'un module relatif à l'égalité et à l'enseignement des droits de l'homme : *CURE* propose, avec la Commission des droits de l'homme, de travailler avec le Ministère de l'éducation pour que soit introduit un Programme scolaire sur l'égalité et les droits de l'homme dans l'enseignement public et privé des Bermudes. L'idée est de donner aux étudiants de tous les âges la possibilité de travailler, dans les écoles publiques comme dans les écoles privées, un programme sur l'égalité et les droits de l'homme;
- La Stratégie de pilotage en faveur de la diversité dans les écoles : *CURE* travaille actuellement avec une institution privée pour élaborer une stratégie d'inclusion et de diversité adaptée au contexte visant à permettre de résoudre les problèmes liés à la diversité, aux brimades et au respect dans le système et la structure scolaires.

Programmes proposés aux enfants dans le domaine des loisirs et des jeux:

234. Le Département de la jeunesse, des sports et des loisirs alloue des subventions aux organisations et aux clubs sportifs qui fournissent des services aux plus jeunes et dispensent une formation en matière de compétences nécessaires pour animer une équipe et des stages individualisés. Il exécute également des programmes d'activités parascolaires, au moment des vacances, et pendant la journée, l'été. Il a pour objectif le développement des jeunes grâce au sport, adapté à leur âge.

La consommation d'alcool et de drogues

235. La fonction essentielle du Service de prévention du Département de lutte contre la toxicomanie est de dissuader les jeunes de consommer des drogues avant qu'ils ne commencent. Ce département, en collaboration avec des organismes partenaires, met en place à la fois une prévention tous azimuts et une prévention spécifique, et des activités d'intervention visant à apprendre aux jeunes à éviter les comportements à haut risque et à refuser de consommer des drogues.

236. En 2007, en réaction à la montée de la prévalence de l'usage de drogues illicites et des activités criminelles liées à la drogue, le Gouvernement des Bermudes a mis en place toute une série de mesures pour résoudre ce problème en s'efforçant de réduire la demande et l'offre. Ces mesures sont présentées dans le Cadre stratégique national qui propose un cadre théorique en vue de la mise en œuvre, en direction des jeunes, de la politique de prévention de la consommation de drogues des Bermudes

Administration de la justice pour mineurs

237. L'âge de la responsabilité pénale, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen, est toujours de 8 ans quoique, de temps en temps, des enfants âgés de 16 à 18 ans soient jugés par le *Magistrate's Court* et non par le tribunal de la famille. On a constaté qu'un plus grand nombre de mineurs commettaient des délits d'adultes comme des meurtres et des vols importants. En 2008 seulement, six adolescents ont été inculpés de meurtre. Les pouvoirs du Tribunal de la famille et des mineurs d'infliger des sanctions aux personnes reconnues coupables sont limités dans ces affaires graves. Il n'y a pas d'établissement autonome pour les enfants. Ils sont logés dans un établissement plus important qui accueille de jeunes adultes et des femmes adultes. Beaucoup des préoccupations causées par le système actuel n'auront plus lieu d'être avec la modification de la loi sur les jeunes délinquants proposée pour 2008/2009.

Délinquance juvénile aux Bermudes

238. Les Bermudes ont un taux de délinquance juvénile comparable à celui des autres pays.

- Les deux tiers des enquêtes menées sur l'exploitation sexuelle concernent des mineurs âgés de moins de 16 ans;
- La délinquance des jeunes âgés de 16 à 17 ans est alarmante et le gouvernement a lancé le programme *Mirrors* pour y remédier.

Autres comportements antisociaux

239. Dans les écoles publiques et privées des Bermudes, les comportements antisociaux les plus courants sont les suivants:

- Agression avec préméditation – le plus fréquent, 16,8 % des élèves ayant été impliqués dans ce type d'infraction, selon leur dire, au cours de l'année dernière;
- Être exclu provisoirement est le deuxième comportement antisocial par le nombre, 12,6 % des élèves ayant indiqué qu'ils ont fait l'objet de cette sanction au cours de l'année dernière.

Les enfants appartenant à une minorité ou à une communauté autochtone

240. En vue d'améliorer les relations interraciales dans la collectivité, le Département des affaires sociales apporte son appui à une stratégie nationale pour une réforme dans ce domaine. La stratégie de réforme nationale des relations interraciales permettra de mettre en place une coordination des approches collectives pour que ces relations

soient meilleures aux Bermudes, et pour promouvoir l'harmonie entre divers groupes. L'appui à cette initiative et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre permettront d'assurer une interaction plus harmonieuse pour les enfants, non seulement aujourd'hui, mais également à l'avenir.

Appréciations des cultures et des traditions

241. Le Département des affaires communautaires et culturelles appuie plusieurs initiatives en faveur de la jeunesse des Bermudes et pour que soient mieux appréciées la culture et les traditions de ce pays. Les jeunes bénéficient de subventions pour participer à des spectacles pendant le Mois du patrimoine.

ÎLE DE MAN

Première partie

Indiquer quels sont les procédures et mécanismes en place pour assurer une coordination efficace lors de l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux programmes, aux services et aux lois au moyen desquels la Convention est appliquée dans chaque administration investie de pouvoirs délégués et dans les territoires d'outre-mer.

242. La Division des services sociaux, qui s'occupe actuellement de nombreuses questions relatives aux enfants, est dotée d'une Équipe de gestion des enfants et des familles. Des antennes sont spécialisées dans le travail auprès d'enfants handicapés, d'enfants pris en charge, et il existe une équipe d'orientation et d'évaluation qui procède à des bilans en vue de nouvelles orientations quand des craintes se font jour. Tous les enfants pris en charge sont soumis à des examens réguliers de la part d'un agent d'examen indépendant et l'enfant ou le jeune peut exprimer ses opinions soit directement en présence de cet agent, soit par écrit. Ces informations sont recueillies et traitées, et des indicateurs de performance ont été mis en place, qui font l'objet de rapports par la suite.

243. Pour les enfants pris en charge, il existe un système d'enregistrement et d'inspection qui permet de procéder à des examens indépendants de cette prise en charge et un porte-parole des enfants qui s'occupe particulièrement de ceux qui sont handicapés, mais également de tous les enfants pris en charge. Un plan d'entreprise a été mis en place pour le réaménagement du service, dont les éléments essentiels concernent l'aménagement du service de placement en famille d'accueil, la stratégie relative aux soins en établissement, la stratégie pour les enfants qui ont quitté les structures de prise en charge, l'examen du foyer d'internement, la promotion d'une équipe de justice pour les jeunes et une politique d'audit.

244. Dans le dernier rapport périodique, le gouvernement de l'île de Man a donné beaucoup d'informations sur la Stratégie pour les enfants et les jeunes 2005-2010 et la Commission d'enquête sur la prise en charge des jeunes. Depuis ce rapport, la mise en œuvre des processus et des mécanismes de coordination des programmes, des services et des lois relatifs à cette politique s'est faite selon les recommandations de la Commission d'enquête et grâce aux Services d'intégration des enfants.

245. En mai 2007, le Tynwald a donné son aval aux mesures prises par le Conseil des ministres dont voici quelques unes:

- Prévoir une inspection externe des services aux enfants en 2009;
- Faire exécuter d'un commun accord des services aux enfants si possible;
- Mettre en place un cadre commun d'évaluation;
- Instituer un Comité officiel de protection de l'enfance ou un Conseil local de protection de l'île de Man;
- Créer un Ministère de l'éducation et de l'enfance avec une obligation de coopération entre agents;
- Harmoniser les services aux enfants afin de pouvoir mieux atteindre les cinq objectifs visés.

246. Deux directeurs de projets ont été chargés de la mise en œuvre de cette harmonisation. Un *Senior Political Group* présidé par le Ministre de l'éducation et de l'enfance et comprenant le Ministres de la santé et de la sécurité sociale, et celui de l'intérieur, a été mis sur pied pour superviser les politiques relatives aux enfants. Une équipe constituée de fonctionnaires et de représentants d'ONG et placée sous l'autorité directe de ce groupe a la responsabilité de la mise au point des stratégies, et des groupes opérationnels composés de représentants des pouvoirs publics et des ONG sont chargés de la mise en œuvre. Les consultations relatives au *Children's Plan* (Plan pour les enfants) commenceront en août 2008. Il s'agira de mener des investigations sur les idées et les aspirations des jeunes en ce qui concerne les cinq objectifs.

Informez le Comité des mesures prises pour prévenir et combattre la violence, y compris la violence familiale, dans tout le pays, notamment dans les territoires d'outre-mer.

247. Il a été proposé de compléter la loi sur l'enfance en étendant la définition de «*harm*» à «ce dont l'enfant ou le jeune est témoin» - cet ajout étant spécialement pertinent en cas de violence familiale. Les plans de police comportent des mesures pour lutter en priorité contre la délinquance violente et la police est dotée d'un fonctionnaire chargé de la violence familiale (le *Domestic Violence Officer*).

248. Des fonds complémentaires sont destinés au Service de probation et à l'aide aux victimes, notamment pour ce qui est de la violence familiale. Il existe des programmes communautaires et des programmes carcéraux pour lutter contre la violence familiale avec la participation des auteurs de ces violences (conçus actuellement sur le modèle d'Irlande du Nord).

249. La réduction de la violence est un objectif du Plan de police annuel. En 2007-08, on a enregistré une légère diminution de la violence entre étrangers et une diminution plus importante de la violence familiale. La violence dans l'île de Man n'atteint pas la moitié des niveaux enregistrés dans le Royaume-Uni. Il existe un Forum de la violence familiale permettant une approche interinstitutions de ce phénomène. On recourt beaucoup aux MAPPA (processus de protection interinstitutions du public) pour protéger les personnes vulnérables, repérer et

maîtriser les délinquants. La police de proximité applique une approche fondée sur la localisation des personnes vulnérables et des délinquants, avec une identification précoce des personnes à risque. L'attitude de la police, en ce qui concerne la violence familiale, consiste d'abord à protéger la victime et à entreprendre une répression énergique si cela est justifié de quelque manière que ce soit, sans qu'il y ait besoin de la sanction de la victime ; cela signifie qu'il est procédé à des arrestations et à des poursuites, sauf à ce qu'il y ait de bonnes raisons pour ne pas le faire. Un financement a été obtenu pour la création, dans les services de police, d'un poste de coordinateur de la lutte contre la violence familiale dont le travail consiste à organiser une action interinstitutions à cet effet, à repérer et à protéger les personnes qui courent les plus grands risques et à veiller à ce que le forum de la violence familiale fonctionne correctement. Les fonctionnaires de la police de proximité sont là pour aider et conseiller les victimes.

250. Tous les établissements scolaires financés et subventionnés par le Département de l'éducation sont tenus de se doter d'une politique écrite contre les brimades indiquant les mesures prises par l'administration pour prévenir les incidents de cette nature et les suites à leur donner. Cette prescription figurait dans de nouvelles clauses de règlement concernant les écoles subventionnées et publiques promulguées par le Département en 2007.

Informez le Comité des mesures prises pour protéger les droits des enfants touchés par les migrations (enfants nationaux que leurs parents ont quittés en émigrant et enfants étrangers de travailleurs migrants) dans les territoires d'outre-mer.

251. Tous les enfants appartenant à des minorités ethniques bénéficient de l'égalité des chances dans l'enseignement. Tous les enfants ont droit à la gratuité de l'enseignement dans une école subventionnée ou une école publique, à condition que leur statut, au regard de la législation sur l'immigration, ne soit pas celui de visiteur. Les enfants de nationaux abandonnés sur place par leurs parents qui ont émigré à l'étranger continuent d'avoir droit à un enseignement gratuit dans une école subventionnée ou publique.

Deuxième partie

L'État partie est invité à mettre à jour brièvement les renseignements fournis dans le rapport en ce qui concerne:

- **Les nouveaux projets ou textes de loi;**
- **Les nouvelles institutions;**
- **Les politiques mises en œuvre récemment;**
- **Les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.**

Nouveaux projets de loi ou textes de loi

Il est prévu que le projet de loi sur les enfants, le projet de loi sur les services sociaux et le projet de loi sur la réglementation de la prise en charge seront déposés en 2008/09.

Nouvelles institutions

Conseil de protection de l'enfance

Politiques mises en œuvre récemment

Services harmonisés aux enfants

Programmes et projets entrepris récemment

Faire exécuter d'un commun accord des services aux enfants et aux jeunes

Le plan pour l'enfance avec les objectifs prévus.

Troisième partie

Compte tenu de l'article 4 de la Convention, fournir des données actualisées (notamment une analyse des tendances) pour 2006, 2007 et 2008 sur les ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre dans tout le pays des dispositions de la Convention relatives à l'éducation et à la santé.

252. Le Département de l'éducation, pas plus que le Département de la santé et de la sécurité sociale, n'est en mesure de repérer, dans son budget global, les éléments concernant spécifiquement la mise en œuvre des dispositions de la Convention. On sait, toutefois, que le montant brut des dépenses budgétaires relatives à la santé a augmenté au cours des trois dernières années.

Indiquer le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été jugées comme des adultes au cours des trois dernières années. Informer également le Comité du nombre de cas signalés de sévices ou de mauvais traitements subis par des enfants lors de leur arrestation ou de leur détention ainsi que de la suite donnée à ces affaires.

253. Les données de juillet 2007 viennent seulement d'être réunies. Les personnes âgées de 17 ans comparaissent devant un tribunal pour adultes. Entre juillet 2007 et juillet 2008, 17 personnes âgées de 17 ans ont été placées en détention provisoire et 26 ont été condamnées à des peines privatives de liberté. Il est évident qu'il y a un chevauchement entre ces deux groupes. Toutes ces personnes bénéficient de l'appui d'un agent de probation spécial appartenant à l'Équipe de justice pour mineurs.

254. Nous ne disposons pas d'informations sur les personnes qui ont comparu devant les tribunaux pour adultes sans que soient concerné le service de probation ou l'équipe de justice pour mineurs. Il s'agirait de jeunes âgés de 17 ans comparaissant pour des infractions passibles d'amendes, d'ordonnances d'indemnisation, de retrait de permis de conduire, d'interdiction de pénétrer dans des débits de boissons et de consommer de l'alcool, d'une condamnation avec sursis.

255. Il n'a été signalé aucun cas de sévices ou de mauvais traitements à enfant pendant leur arrestation ou leur détention. Un adulte compétent est toujours présent pour aider les enfants et

les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les personnes de 17 ans interrogées sur l'île ne sont pas assistées par un adulte d'une manière générale.

Fournir des données statistiques pour les trois dernières années sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) en précisant combien d'entre eux ont eu accès à des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

256. Nous ne disposons pas de données statistiques, car aucun registre n'est tenu à cet égard. Ce sont les statistiques relatives à la protection de l'enfance qui permettent d'avoir les renseignements les plus pertinents sur les enfants victimes d'exploitation sexuelle et les chiffres de la période allant de juillet 2005 à juillet 2008 indiquent que 19 enfants ont été inscrits sur le registre de protection des enfants sous la rubrique sévices sexuels. Tous bénéficient d'un soutien approprié avec un plan de protection de l'enfance.

Annexe au rapport des Bermudes

Annexe I Sujets supplémentaires de dialogue (quatrième partie)

Tableau 1: enfants placés en famille d'accueil

Année	Total	Ayant quitté la famille d'accueil	Fin de l'année
2005	135	43	92
2006	136	36	100
2007	142	36	105

Tableau 2: Enfants dans les Residential Treatment Services

Année	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Nombre moyen d'enfants participant au programme	38	38	40
Coût moyen par enfant	51,83 dollars par jour	65,73 dollars par jour	70,02 dollars par jour
Nombre d'enfants faisant l'objet d'un placement définitif (placement nourricier)	18	43	36

Tableau 3: enfants admis pour violence physique

Année	2005	2006	2007
Avérée	29	43	33
Non avérée	27	23	14
Suspectée	11	17	8
En attente	1	10	23
Non classifiée	5	0	0

Tableau 4: enfants admis pour violence sexuelle

Année	2005	2006	2007
Avérée	25	17	15
Non avérée	21	28	17
Suspectée	10	15	22
En attente	4	25	24
Non classifiée	2	0	0

Tableau 5: Accidents/violence en tant que troisième plus importante cause de décès

Cause antécédente au décès	Nombre de décès			% des décès			Taux de décès (pour 1000)		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Accidents/violence	28	7	35	6,1	1,5	7,6	0,91	0,21	0,55

Tableau 6: Mesures des résultats en ce qui concerne les enfants – Département de la santé

ANNÉE	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Pourcentage de nourrissons et d'enfants âgés de 0 à 24 mois correctement vaccinés pour leur âge	85%	87%	85%
Pourcentage d'élèves du primaire ayant fait l'objet d'un dépistage selon des protocoles établis	71%	67%	68%
Pourcentage d'élèves considérés comme ayant besoin d'une thérapie en cours de thérapie	95%	100%	100%
Nombre d'écoles appliquant une politique nutritionnelle	71%	88%	88%
Nombre de stagiaires en matière de besoins spéciaux avec un plan de formation individualisé mis au point en temps utile (<i>Orange Valley Centre</i>)	14 (95%)	95%	99%
Nombre d'utilisateurs inscrits (<i>Opportunity workshop</i>)	39	40	38

Tableau 7: Prestations des services aux enfants et aux adolescents

	2005	2006	2007	2008*
Enfants (âgés de 5 ans au plus) orientés vers le service	7	9	7	3
Enfants (en école maternelle) bénéficiaires du programme de jour			2	3
Utilisatrices bénéficiant de services de fin de grossesse	12	9	7	3
Nombre de nouvelles admissions			43	
Nombre de rendez-vous de suivi avec d'autres professionnels			983	
Nombre de nouveaux patients examinés par d'autres professionnels			18	

*Année en cours; année budgétaire commençant en avril 2008

Tableau 8: Grossesses d'adolescentes

Accouchements d'adolescentes	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
1996/1997	0	1	1	8	5	13
1997/1998	0	0	1	6	8	12
1998/1999	0	0	1	2	3	17
1999/2000	0	0	0	4	8	12
2000/2001	0	0	0	1	4	16
2001/2002	0	0	0	0	3	9
2002/2003	0	0	2	2	6	14
2003/2004	0	1	0	1	4	6
2004/2005	0	0	1	2	5	7
2005/2006	0	0	0	2	4	11
2006/2007	0	0	0	0	0	11
2007/2008	0	0	0	0	5	9
TOTAL	0	2	6	28	55	137

L'année va d'avril à mars.
